



RAPPORT D'EXECUTION 2019 - 2020

DE

LA CONVENTION

FONDS D'APPUI

AUX POLITIQUES D'INSERTION

2017 – 2019

TABLE DES MATIERES

I – Rappel du cadre

1. Un engagement de la collectivité dans le cadre de sa politique d’insertion
2. Des moyens financiers alloués au regard de la politique d’insertion du Département et du nombre de bénéficiaires du RSA
3. Les obligations du conseil départemental

II – Bilan des actions de l’année 2020

1. La construction des actions
2. Le pilotage et la gouvernance
3. Les points majeurs du bilan
4. La revue de projet

III – Fonds d’Appui aux Politiques d’Insertion et Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté

1. Une cohérence entre les priorités partagées et l’engagement de la collectivité dans le cadre de sa politique de solidarité
2. Le bilan des actions relevant de la convention d’Appui aux Politiques de l’Insertion intégré au Rapport d’exécution 2020 de la convention d’Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d’Accès à l’Emploi
3. Un budget primitif 2021 qui traduit la volonté de soutenir les plus fragiles et de privilégier les mesures d’accompagnement personnalisées afin d’encourager le retour à l’emploi des personnes qui en sont éloignées

IV – ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2019 à juin 2020

Annexe 2 : Fiches bilan 2020 et fiches action

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2018 à juin 2019

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2017 à juin 2018

I – Rappel du cadre

A l'initiative conjointe de la Ministre des affaires Sociales et de la Santé et de la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre les Exclusion, l'article 89 de la loi de finances pour 2017 du 19 décembre 2016 instaure le **fonds d'appui aux politiques d'insertion**.

Ce fonds est complémentaire à la dotation du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion.

La mise en œuvre de ce fonds constitue une première réponse à l'une des problématiques soulevées ces dernières années, à savoir la mise en œuvre des politiques d'insertion des départements alors que les montants versés au titre de l'allocation du revenu de Solidarité Active ne cessent d'augmenter.

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion, en apportant des co-financements aux conseils départementaux doit permettre aux départements de développer des projets et des actions complémentaires ou nouvelles et qui répondent à des priorités partagées.

Cet appui aux politiques d'insertion conduites par les conseils départementaux répond à trois objectifs prioritaires définis par l'Etat :

- * prévenir l'exclusion et garantir une sécurité pour tous ;
- * mieux accompagner chacun vers une insertion sociale et professionnelle durable ;
- * renforcer les liens de solidarité entre les personnes sur les territoires.

1) Un engagement de la collectivité dans le cadre de sa politique d'insertion

La convention d'appui aux politiques d'insertion, signée par le Président du Conseil Départemental et le Préfet du Département, pour une durée de trois ans (2017 – 2018 – 2019), vise à définir les priorités conjointes en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes en difficultés au regard des besoins identifiés localement.

A travers ces priorités, le Département s'engage sur un socle d'objectifs déterminés en collaboration avec le Préfet du Département, comprenant des actions d'insertion (nouvelles ou à renforcer) et des actions favorisant les coopérations entre l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire départemental.

Approuvée par la commission permanente dans sa séance du 3 avril 2017 (CP/2017/149), la convention triennale conclue par l'Etat et le Département du Bas-Rhin a défini les priorités conjointes, déclinées sous forme d'engagements réciproques et d'actions partagées.

Elle a permis, chaque année, de formaliser les actions sur lesquelles le Conseil Départemental s'est engagé en association étroite avec l'Etat.

Pour l'ensemble des actions, les deux parties se sont entendues sur le contenu des engagements de progrès, qui ont fait l'objet d'un descriptif synthétique, incluant des indicateurs de suivi ou d'évaluation prédéfinis en concertation.

2) Des moyens financiers alloués au regard de la politique d’insertion du Département et du nombre de bénéficiaires du RSA

En contrepartie des engagements du Conseil Départemental, l’Etat s’engage à soutenir les actions du Département en versant chaque année, au plus tard le 31 juillet de l’exercice au titre duquel ils sont dus, la part de crédit du fonds d’appui aux politiques d’insertion.

En synthèse, les éléments budgétaires annuels ont été les suivants :

	Recettes Etat	Dépenses CD 67
2017-2018	708 824,00 €	706 648 €
2018-2019	693 329,33 € (+ 2 176 € solde 2017, soit 695 505,33 €)	690 072 €
2019-2020	702 352,26 € (+ 5 400 € solde 2018, soit 707 752,26€)	699 625 €
TOTAL	2 104 505,59 €	2 096 345,00 €

3) Les obligations du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est soumis à certaines obligations.

Le département s’est engagé, pour toute la durée de la convention, à inscrire annuellement des crédits au titre des dépenses d’insertion au moins égaux à 95% des crédits inscrits l’année précédente.

A compter de la deuxième année de convention, l’inscription budgétaire annuelle des crédits au titre des dépenses d’insertion doit être égale au moins à 95 % des crédits de l’année précédente.

En cas de manquement, le Préfet demandera le remboursement intégral des crédits versés l’année n-1 au titre du fonds.

En cas de manquement substantiel aux engagements de progrès pris par le Conseil Départemental dans le cadre des actions d’insertion sur lesquelles portent la convention, le remboursement d’une fraction de la dotation sera sollicité (au maximum 20 % des crédits versés l’année précédente). Le rapport d’exécution servira de base de calcul du montant remboursable (indicateurs, objectifs...).

II – Bilan des actions sur l’année 2020

2020 est une année de transformation et de simplification des outils et des relations entre les publics prioritaires, les partenaires, les acteurs et les opérateurs de l’insertion sociale et professionnels (mise en œuvre progressive du SPIE).

Il s’agit de proposer une prise en charge rapide des personnes, de réduire les délais d’orientation et de permettre une orientation adaptée, vers l’activité d’abord [une plateforme d’accueil et d’orientation (CAF et Missions Locales du Bas-Rhin) – une plateforme d’accompagnement et de préparation intensive vers l’emploi (acteurs locaux reconnus dont l’Atelier, GIPFI SCOP, l’URSIAE) – un Contrat d’Engagement Réciproque vivant et performant et l’accès direct du bénéficiaire du RSA à ses données de parcours « dites-le-moi une fois »)].

La gouvernance partagée de ce renouvellement renforce une mise en œuvre des outils et des dispositifs agile, coordonnée et portée par l'ensemble des partenaires.

Le regard professionnel se focalise avant tout sur les potentiels individuels. Ces potentiels deviennent moteurs et permettent, simultanément à un parcours dynamique vers l'activité et/ou l'emploi, d'agir sur les freins.

Les démarches se simplifient pour l'utilisateur et les délais de traitement sont plus rapides.

Les données 2020 de la mise en œuvre du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (2018-2021)

La mise en œuvre progressive des deux plateformes dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, et les premiers résultats 2020 :

1 809 nouveaux entrants au RSA reçus et orientés en moins d'un mois

- Dont 1 278 orientés vers un accompagnement professionnel (70,6%)
- Et/ou 933 orientés vers job coaching (51,6%)

La mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA (Budget 2020 de 4 601 841 €)

De nombreux BRSA ont trouvé un emploi grâce à l'action :

- Des développeurs et les pilotes emploi du Département : 566 contrats signés
- Des 30 opérateurs d'insertion professionnelle : 2 396 places d'accompagnement (1 549 031 €). Le bilan consolidé 2020 est en voie de finalisation. En 2019, 1 677 retours à l'emploi de Brsa, avec un flux annuel de 3 999 BRSA sur les 2 396 places disponibles.
- De Pôle Emploi (accompagnement global) : 829 bénéficiaires du RSA
- Des structures de l'insertion par l'activité économique : 646 BRSA en emploi (943 456 € pour les chantiers d'insertion, 2 108 354 € pour les entreprises d'insertion soit un total de 3 052 810 €)

L'insertion sociale (Budget 2020 de 2 083 591 € dont 1 164 041 € pour l'accompagnement social)

Les bénéficiaires du RSA ont pu s'inscrire dans l'un des dispositifs d'insertion sociale suivants en 2020

- Formation : 28 nouveaux entrants
- Ateliers Passerelles : 582 allocataires du RSA
- Accompagnement global : 829 allocataires du RSA
- CDV67 – Le pied à l'étrier : 51 allocataires du RSA
- Epicerie sociale : 849 allocataires du RSA
- Accompagnement social : 1 518 allocataires du RSA

Le versement de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (Compte administratif 2020 : 174 406 688 €) **et la mise en œuvre des contrôles :**

- Montant versé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 : 174 406 688 €
- Nombre de foyers d'allocataires au 31/12/2020 : 28 055
- Nombre de bénéficiaires soumis aux droits et devoirs au 31/12/2020 : 31 723
- Les contrôles : 1 595 contrôles en 2019.

Le Fonds Social Européen

Le FSE est un levier financier capital dans le déploiement et le renforcement de la politique d'insertion du Département du Bas-Rhin, tout particulièrement dans le contexte financier contraint que connaît la collectivité. Il permet d'augmenter l'offre d'insertion disponible sur les territoires.

L'enjeu est de mobiliser ces fonds pour assurer l'insertion d'un maximum d'allocataires du RSA grâce au co-financement d'actions.

Conformément à l'axe 3 du programme européen - Lutter contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion, le Département du Bas-Rhin, met en œuvre trois objectifs :

OS 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

OS 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

OS 3 - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

En 2020, les montants alloués à 53 structures pour 3 875 375 € se déclinent à travers les dispositifs suivants :

- Levée des freins : 12 structures financées pour 717 681 €
- Insertion des jeunes : 6 structures financées pour 203 651 €
- Accompagnement professionnel : 12 structures financées pour 900 760 €
- Aide à la création d'entreprises : 1 structure financée pour 98 000 €
- Ateliers et Chantiers d'Insertion : 20 structures financées pour 1 403 263 €
- Aides aux entreprises : un montant de 358 000 € est réservé au titre de la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

1. La construction des actions

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a obtenu une enveloppe de 702 352,26 € dans le cadre de ce fonds, représentant 0,37 % du budget total de la collectivité en matière d'insertion des publics fragiles comprenant la dépense d'allocations RSA (174 406 688 €), l'accompagnement au titre de l'insertion socio-professionnelle (3 052 810 €), l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA (2 083 591 €), la prestation liée aux contrats aidés dans le cadre de la convention d'Action, d'Objectifs et de Moyens (5 109 023,80€) ou encore celle liée au soutien des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (4 601 841 €).

Le Département et l'Etat ont construit des actions communes en tenant compte des difficultés quotidiennes des publics fragiles pour tendre vers une insertion durable. La volonté de placer les personnes au cœur des dispositifs d'insertion, dans une logique de mise en parcours, se concrétise par une offre d'insertion complémentaire, enrichie. Cette offre leur apporte de nombreux outils spécifiques de socialisation, d'employabilité, de professionnalisation. Elle entraîne une évolution des outils d'accompagnement et vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Pour cela, le Département et l'Etat ont souhaité, dans le cadre de cette convention, faire évoluer leurs actions au travers des fiches-actions qui concernent :

1. La lutte contre la fracture numérique, l'accès ou le maintien dans le logement des publics cibles prioritaires (les publics fragiles, les jeunes, les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés) :

- Fiche 1.S L'autonomie numérique (permettre aux participants issus de la communauté manouche d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives)
- Fiche 2.S L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles du comportement (l'accès et le maintien dans un logement font

partie des besoins essentiels, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé, et sont l'un des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté)

- Fiche 3.S Le développement du logement accompagné pour des publics cibles, non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers et réfugiés de moins de 25 ans)
 - Fiche 4.S L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE dans leur accès au logement (la création d'un référent logement pour une utilisation optimale, au bénéfice des jeunes concernés, de l'ensemble des dispositifs d'accès au logement et pour une articulation fine entre les différents acteurs)
2. *L'employabilité, par une meilleure connaissance de la langue française, la lutte contre le décrochage scolaire, une implication bénévole choisie, préparée et accompagnée ou par une préparation spécifique pour réussir son recrutement :*
- Fiche 5.E. La maîtrise de la langue française pour des MNA (un préalable pour des Mineurs Non Accompagnés et pris en charge par le Département, en vue de l'entrée en formation, notamment via l'apprentissage, et particulièrement sur les métiers en tension (bâtiment, restauration...) et pour des publics migrants et réfugiés non francophones (une action favorisant l'emploi en agriculture pour les bénéficiaires du RSA ne maîtrisant pas la langue française)
 - Fiche 6.E La plateforme départementale, ressource pour la maîtrise de la langue française (répertorier l'offre – animer le réseau d'acteurs – former, informer et professionnaliser les intervenants et les bénévoles – mettre en œuvre des sessions d'apprentissage)
 - Fiche 7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances (permettre aux mineurs de « raccrocher » en s'engageant dans le Service Civique, avec le programme Booster)
 - Fiche 8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen (un accompagnement vers l'activité bénévole choisie)
 - Fiche 9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi par l'acquisition des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (déclinée en cinq formules spécifiques)
3. *La professionnalisation par la formation qualifiante ou par les formations en situation de travail :*
- Fiche 10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation
 - Fiche 11.P Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structures d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'URSIAE (travailler sur ses capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser ses représentations et à mettre en œuvre des savoir-être adaptés aux attentes des employeurs, au sein d'une SIAE en capacité de proposer un environnement favorable à la Formation En Situation de Travail FEST)

4. Les outils d'accompagnement construits en partenariat de proximité :

- Fiche 14.O Le portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8 et 20h) et ainsi, d'engager des publics en difficulté dans des parcours professionnels (allocataires du RSA)

2. Le pilotage et la gouvernance

Afin de décliner et suivre au mieux ces actions, le Département et l'Etat ont mis en place un comité politique et un comité technique. Chaque action s'est vu attribué deux pilotes (un pilote départemental et un pilote partenaire), chargés de mettre en œuvre l'action, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

2.1 Le comité politique

En lien étroit avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, de la Cohésion Sociale Grand Est, et sous le pilotage de la Directrice départementale déléguée du Bas-Rhin, il a été convenu de la mise en place d'un comité de pilotage co-présidé par cette dernière et l'élue départementale, Vice-Présidente, en charge de l'emploi, l'insertion et le logement. Ce comité politique est composé de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg en tant que délégataire de l'action sociale et de l'insertion sur ce territoire, Pôle Emploi, la DIRECCTE, l'Agence Régionale de Santé.

Il a été chargé de la mise en œuvre des actions, de leur suivi et de la nomination de deux co-pilotes par action (un agent du Département et un partenaire associé : Etat, Ville de Strasbourg, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, DIRECCTE, association...).

2.2 Le comité technique

Un comité technique composé de la Mission en charge de l'Emploi et de l'Insertion, puis de la Mission Aménagement et Emploi du Conseil Départemental, du service hébergement et logement et des deux co-pilotes par action, est chargé du suivi opérationnel des actions, de leur financement, et de leur évaluation.

2.3 La désignation de deux chefs de projet par action

Afin de mettre en œuvre la déclinaison des fiches –action, deux chefs de projet ont été nommés : un agent de la collectivité départementale et un partenaire associé désignés tous les deux de par leur compétence en la matière.

3. Les points majeurs du bilan

Le Département du Bas-Rhin a tenu très majoritairement ses engagements.

3.1 Pour la première fois depuis le début de mise en œuvre du dispositif, seulement deux actions ont débuté en fin d'année 2020

De septembre 2019 à mai 2020 et à l'exception d'une action qui a commencé en octobre 2020 (fiche 4.S – création d'un référent logement) et une en novembre 2020 (fiche 9.E – création d'une formation au métier d'Assistant de vie aux familles), l'ensemble des actions qui ont été répertoriées au point 2 (pages 7 et 8) ont été expérimentées, reconduites ou déployées. Cette caractéristique est propre à la troisième année de mise en œuvre.

3.2 La crise sanitaire d'ampleur a nettement complexifié et/ou retardé le déroulement des actions

Il est certain que la crise sanitaire générée par la Covid 19 a eu un impact sur la réalisation de chacune des actions. Certaines d'entre elles se poursuivent pendant quelques mois en 2021.

Il est important de saluer l'énergie nécessaire qui a été consacrée à s'adapter et à surmonter les obstacles :

- Une mobilisation des participants plus difficile,
- Un maintien du lien de la part des opérateurs en direction des personnes engagées dans l'ensemble des actions pendant les périodes de confinement,
- Une baisse d'activité généralisée, obérant d'autant les perspectives d'accès à l'activité, au bénévolat, à des stages et à l'emploi,
- La capacité à offrir la même dynamique après les périodes de confinement,
- Une re-planification des rendez-vous, des sessions,
- Une adaptation des locaux ou un changement de lieu,
- Une modification des supports de communication, d'intervention, de formation et l'utilisation du « distanciel »,
- Une appropriation des nouveaux outils (skype, zoom, mails, sms, gestes barrière) par les intervenants et les participants.

S'agissant du socle commun d'objectifs, un travail a été mené pour permettre, en premier lieu, un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA, tenant compte des actions déjà déployées dans le cadre du PDEI.

Parallèlement, des initiatives nouvelles ont été proposées en 2020. Ces dernières, au titre du renforcement des coopérations entre acteurs, ont fait l'objet de diagnostic partagé et d'analyses de besoins de proximité. Elles portent, à titre d'exemple, sur :

- L'accès à la formation professionnelle locale constituant une passerelle vers l'emploi de proximité, (plateau technique de formation, fruit d'une co-construction entre acteurs locaux et institutions),
- Les démarches administratives dématérialisées, une nécessité à laquelle les périodes de confinement ont donné un relief bien particulier,
- La création poste de référent logement spécialisé, pour faciliter l'accès des jeunes au logement, l'un des premiers paliers d'insertion.

Toutes ces actions supplémentaires répondaient bien à des priorités nationales (public précaire en terme d'accès à l'autonomie, au logement, à l'emploi dont des BRSA, des jeunes de moins de 25 ans parmi lesquels des réfugiés statutaires). Elles se sont bien inscrites dans une logique d'insertion sociale, socio-professionnelle ou professionnelle et de trajectoire vers l'activité et l'emploi.

Concernant le volet financier, 699 625 € ont été engagés.

4. La revue de projets

Un tableau récapitulatif (annexe 1) présente la déclinaison des actions et leur financement. Il permet de disposer d'une vue d'ensemble sur leur réalisation.

Les trois actions nouvelles sont les suivantes :

- La mise en place d'un site de formation d'Assistant de Vie aux Familles (ADVF)

Dans le cadre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion « circuit court pour l'emploi » (PDEI 2018-2021), le Département souhaite inscrire des actions locales évolutives, en réponse à des problématiques issues de diagnostics de territoire et de besoins exprimés par des entreprises.

Ainsi, dans le territoire de la Vallée de la Bruche, une étude a permis d'identifier à la fois des besoins en ressources humaines dans le secteur sanitaire et social et un manque en offre de formation aux métiers de soins et de services à la personne.

Construite en partenariat entre les services de la Région, de Pôle Emploi, de l'Education Nationale et du Département, la formation qui répond le plus aux besoins des habitants est la formation d'Assistant de Vie aux Familles (ADVF).

Implanté au sein de la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck, un plateau technique a été installé pour l'organisation de formations délocalisées sur les métiers de services et de soins à la personne. Cette démarche s'inscrit dans l'action « Emploi pour tous » expérimentée sur la Vallée de la Bruche. Elle constitue une première étape, en préfiguration du projet « Campus des métiers de soins et du bien-être », projet en cours de réflexion avec les services du Rectorat.

La formation « Assistant de Vie aux Familles » (ADVF) de 490 heures, portée par le GRETA et rémunérée, a débuté fin novembre 2020 et se poursuivra jusqu'en juillet 2021.

Les orientations sont faites par les référents insertion du territoire local ainsi que par Pôle Emploi.

A l'issue de la formation, un suivi de 6 mois en situation sera réalisé par le Greta.

Au 31 décembre 2020, 9 personnes ont démarré l'action de formation dont 1 bénéficiaire du RSA. Ces personnes ont déjà toutes un CDD de plus d'un an.

Ce soutien de lancement a permis d'obtenir l'agrément nécessaire pour pouvoir démarrer rapidement cette action, en fournissant le matériel utile au bon fonctionnement de la formation.

Le plateau technique a été inauguré le 27 janvier 2021 par le président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette action marque le démarrage d'un dispositif plus vaste : le Campus des métiers de la cité scolaire Haute Bruche.

Les besoins en aides à domiciles et assistants de vie aux familles étant très importants, cette première formation a vocation à être renouvelée.

- L'Accompagnement à l'inclusion numérique

Le Conseil Départemental est agréé depuis le 1^{er} octobre 2018 en qualité de centre social : le « Centre Départemental de Ressources Gens Du Voyage (CEDRE GDV) »

Le CEDRE GDV a vocation à expérimenter des actions co-construites avec les acteurs locaux, visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social.

Le développement de la dématérialisation des démarches administratives a été identifié par les professionnels du champ social comme un frein supplémentaire à la perte d'autonomie des publics les plus fragiles. Cela concerne d'autant plus les personnes cumulant de nombreux freins à une insertion sociale et professionnelle (illettrisme problèmes de santé psychique et physique, difficultés à anticiper, à se projeter).

Afin de lutter contre l'exclusion numérique et d'éviter les ruptures de droits liées, un accompagnement à l'inclusion numérique - construit par l'UTAMS NORD et la Mission Locale d'Alsace du Nord - s'est mis en place (diagnostic des besoins et expérimentation sur 4 mois de septembre à décembre 2019 - développement de l'action en 2020)

L'attractivité de l'action passait par des démarches d'accès aux droits à effectuer. La présence régulière, sur le terrain, de l'assistante sociale du CIDFF a inversé le flux. Les 61 personnes accompagnées qui reportaient tout d'abord les rendez-vous sont devenues

demandeuses d'entretiens lorsque la crise sanitaire a encore accentué l'isolement et les problématiques sociales.

Les périodes de confinement et de « dé-confinement » ont donné une importance particulière et un relief à la nécessité de gagner en autonomie numérique. Les personnes sont en demande et commencent réellement à identifier les enjeux de l'action.

Le service proposé a séduit la communauté, et l'information se diffuse rapidement sur les terrains. Les bases posées avec le public ont permis de limiter la rupture des droits et facilité la possibilité de faire des démarches avec assistance, à distance.

- Un référent logement SIAO pour l'hébergement des jeunes de 18 à 25 ans

De longue date, le Département du Bas-Rhin s'est engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître – près de 430 jeunes confiés ont atteint la majorité en 2020 –, il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.

L'offre d'Intermédiation Locative à destination de ce public s'est récemment étoffée, portée par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et le Bas-Rhin.

Elle intervient en complément du dispositif départemental de logement accompagné, la « colocation coachée » et du Pass'Accompagnement, mis en place pour répondre aux difficultés d'insertion et d'accès au logement des jeunes dépourvus de soutien familial. Une offre à l'attention des jeunes est également soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des Foyers de jeunes travailleurs.

Pour une mobilisation optimale des outils existants au bénéfice des jeunes concernés, l'ensemble de ce dispositif nécessite une articulation fine entre les différents acteurs, pour tendre vers des parcours logement « sans couture ».

Cette action, un référent logement pour l'hébergement des jeunes, est issue d'une construction partenariale (Département du Bas-Rhin – Etat - CAF).

Un poste de référent logement/hébergement jeunes a été créé au sein du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 67 (SIAO). Un salarié a été recruté fin octobre 2020 pour optimiser l'offre d'accès au logement, animer un réseau d'acteurs pour une mobilisation plus dynamique du dispositif et faciliter l'accès le plus fluide possible des jeunes de 18 à 25 ans au logement.

Cette action va se dérouler d'octobre 2020 à décembre 2021.

III – En 2020, Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ?

La mise en place du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion 2017-2019 a permis au Département de s'engager encore davantage dans l'accompagnement des publics en difficultés (bénéficiaires du RSA et autres publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle) et d'améliorer l'articulation entre les politiques locales et nationales, en développant des actions de coopération entre les acteurs du territoire départemental (instances de gouvernance, plateformes d'échanges, réseaux de professionnels...).

1. Une cohérence entre les priorités partagées et l'engagement de la collectivité dans le cadre de sa politique de solidarité

La Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion, signée par le Président du Conseil Départemental et par le Préfet du Département pour une durée de trois ans, a été approuvée par la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans sa séance du 03 avril 2017. Elle visait à définir des priorités conjointes et des engagements réciproques en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes en difficultés, au regard des besoins identifiés localement.

Les actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre de cette convention s'inscrivaient – et s'inscrivent, pour les actions qui sont en fin de réalisation – en complémentarité et en enrichissement des politiques sociales et d'insertion menées par la collectivité.

Dès 2019, puis en 2020, la convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (convention 2019-2021 du 18 décembre 2018) formalise à la fois des engagements réciproques constitués de mesures sociales et des initiatives portées par le Département, dans le cadre des axes de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En 2020, des articulations et des complémentarités entre les deux dispositifs ont permis de faire évoluer certains projets, comme par exemple le renforcement de l'accès accompagné au logement pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

2. Le bilan des actions relevant de la convention d'Appui aux Politiques de l'Insertion intégré au Rapport d'exécution 2020 de la convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi

Chacune des actions 2020 présentées dans ce document est également inscrite dans le Rapport d'exécution 2020 de la convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi 2019-2021.

Les actions restent identifiables (n° de fiches). Les inclure dans le Rapport d'exécution 2020 de la convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi permet de disposer d'une lecture claire de l'évolution conjointe des deux dispositifs.

3. Un budget primitif 2021 qui traduit la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de soutenir les plus fragiles et de privilégier les mesures d'accompagnement personnalisées afin d'encourager le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

Le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 10,5% entre janvier et septembre 2020, conséquence directe de la crise sanitaire.

Pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la nouvelle Collectivité s'appuiera sur 5 piliers :

- Le renforcement des circuits courts vers l'emploi, priorité absolue,
- L'accompagnement réactif et de qualité des allocataires du RSA,
- Les contrats aidés,
- La politique du juste droit,
- Le développement de missions d'intérêt général (bénévolat dans le Haut-Rhin et ateliers de l'engagement dans le Bas-Rhin).

285,1 M€ seront consacrés à l'allocation RSA, en progression significative de plus de 37,7 M€. En fonction de l'évolution de la crise, des besoins de crédits supplémentaires pourraient potentiellement encore émerger en cours d'année.

Dans ce contexte, une enveloppe supplémentaire de 2,5 M€ est prévue au budget 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace, au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, pour renforcer l'accompagnement et le retour à l'emploi.

Au total :

- 318,3 M€ seront consacrés à l'insertion.
- 242,2 M€ sont dédiés à l'Enfance (+ 9M€ et la volonté de renforcer les capacités d'accueil)
- 19,6 M€ seront consacrés à l'action sociale de proximité (+ 4 ,1 M€).

La Collectivité renforcera le développement de l'accueil et de l'accompagnement humain de proximité (notamment au travers du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et du partenariat avec les différents acteurs de proximité associatifs ou institutionnels) dans l'optique d'une réponse globale et adaptée au plus proche des personnes accompagnées.

ANNEXES

Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2019 à juin 2020

Fiches bilan des actions mises en œuvre en 2020

Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2018 à juin 2019

Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2017 à juin 201

**Financement 2019 : programmation décembre
2019/octobre 2020**

MONTANT OCTROYE	702 352,26 €	
SOLDE 2018	5 400 €	
	707 752 €	

	DOMAINE	N°Fiche	Titre de la fiche	Coût annuel prévisionnel	Co - pilote CD /Réfèrent/représentant à l'instance existante si tel est le cas	Co - pilote partenaire/réfèrent/représentant à l'instance existante si tel est le cas
D.1	SOCIABILISATION					
		Fiche 1.S	L'autonomie numérique : Cédre CIDFF	39 000 €	Sabine CHARBONNIER, MADE SHL SDLS	
	subvention	Fiche 2.S	L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles du comportement ARSEA	50 000 €	Nathalie THOMAS, MASP	Nathalie DUBAR - KOSTOV, CLSM/ARS
	subvention	Fiche 3.S	Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers et réfugiés moins de 25 ans) FOYER NOTRE DAME	162 000 €	Murielle SITTLER, MADE SHL SDLS	Barbara Cligny, MEF
		/	L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE : accès au logement	/	Gaëlle Le Barbu	
				251 000 €		
D.2	EMPLOYABILITE					
	subvention	Fiche 5.E	La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension : MNA (31 000 €) + FLE agriculture (20 000 €)	51 000 €	Mathias LIENHARD, MADE SIDE-SAE	Barbara Cligny, MEF
	subvention	Fiche 6.E	La maîtrise de la langue française (plateforme départementale) GIP FICP	40 000 €	Valérie QUIETI MADE	coordination ETAT/DDD
	subvention	Fiche 7.E	La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances UNICITES	38 000 €	MESJ Catherine GODET	
	subvention	Fiche 8.E	Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen dans le cadre de CDV67 ATELIER / CIDFF/ENTRAIDE EMPLOI/UTILECO	120 000 €	Carole NOLD ex SAE	CTI - MASP
	subvention	Fiche 9.E	La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en SIAE ou en emploi direct) : Entraide Emploi 15 500 € - Mission locale de Molsheim (15 000 €) - Mission locale de Sélestat (15 000 €) - science me up : 12 000 € - GRETA 5 000 €	42 000 €	Anne LUDWIG ex SAE/Aurélia FLAUSS MASP/ Sophie ANDRE MASP/Alexandre PERRAT MASP	
				291 000 €		
D.3	PROFESSIONNALISATION					
	subvention	Fiche 10.P	Le Bafa, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation AEROVEN	17 000 €	Mathias LIENHARD, ex SAE	CAF Frédéric EGELE
	subvention	Fiche 11.P	Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l' URSIEA	50 000 €	Emma N'KENG ex SAE	Direccte Sophie SORARU-SPEP gp 4
	subvention	Fiche 13.P	La maîtrise de la langue allemande (technique /métier) pour accéder à des métiers en tension	0 €		COACHING : mobilité en dehors EMS
				67 000 €		
D.	OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT					
	subvention	Fiche 14.O	Le portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels : Pluche Solidaire en collège (30 000 € / utileco 18 000 €/Bruche emploi 12 000 €)	70 000 €	Patricia SPANO (MADE SEAT)	
				70 000 €		
			TOTAL	679 000 €		
			MONTANT PREVISIONNEL RENFORCEMENT ACTIONS 2018/2019 ou NOUVELLES ACTIONS	23 352 €		
				702 352 €		

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input checked="" type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Accompagnement aux démarches et à l'autonomie numérique des familles manouches sédentarisées sur le Territoire Nord
Nom de l'organisme subventionné	CIDFF
Numéro de la fiche	
Pilote(s) CD de l'action	Sabine CHARBONNIER
Objectifs du projet	<p>Favoriser l'accès à un outil numérique et une connexion internet</p> <p>Evaluer les compétences numériques</p> <p>Permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques afin de faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives</p>
Description du projet	Accompagner individuellement une file active de 25 personnes et animer des petits groupes (3 ou 4 personnes) à l'accès, à l'utilisation et à la gestion des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphone...) pour éviter les ruptures de droits (CAF, CPAM, Pole Emploi etc...) en s'appuyant sur les initiatives et actions existantes.
Public cible	Personnes issus de la communauté manouche des sites de Kaltenhouse, Haguenau et à terme des aires de Bischwiller et Brumath ayant un besoin ou une demande de monter en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur démarche d'insertion socio-professionnelle.
Acteurs du projet	Publics cibles UTAMS territoire Nord Mission locale d'Alsace du Nord CAF CARSAT CPAM MSA Pôle Emploi
Intérêt du projet pour la collectivité	Eviter les ruptures de droits liées. Lutter contre l'exclusion numérique.

Perspectives de financement 2021	Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	--

	Si poursuite de financement envisagée : Montant de la subvention : 39 000€ Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) : Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 : Période de passage en CP estimée :
--	--

Programmation FAPI 2019 – 2020

Axe de travail : **D.1 SOCIABILISATION**
Fiche 1.S L'autonomie numérique portée par le CIDFF Haguenau

Nom de l'action :

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



2018/2019 : 19 500 € action de septembre à décembre 2019

2019/2020 : 39 000 € action de janvier à décembre 2020

Pilote (s) : **Sabine CHARBONNIER (CEDRE GDV) et Emilie BRESOLLETTE (MASP)**

Contexte et Enjeu :

Le Conseil départemental est agréé depuis le 1^{er} octobre 2018 comme centre social dénommé « centre départemental de ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV) 67 ».

Cet agrément, pour 4 ans, doit permettre d'initier et coordonner des actions à caractère social liées à l'inclusion des familles itinérantes d'origine tzigane résidant sur les aires d'accueil ou des familles sédentaires résidant sur des sites d'habitat précaire ou adapté.

L'un des objectifs du centre est le développement d'actions d'insertion en faveur du public en précarité sur les terrains cités précédemment et ce en lien étroit avec les associations et actions du territoire.

Le CEDRE GDV s'est donné un droit à l'expérimentation d'actions permettant la co-construction visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social et ce en lien avec les acteurs des territoires d'actions sociales.

Pour évaluer les besoins et dégager des pistes d'actions dans le champ de l'insertion socio professionnelle des publics vulnérables, des groupes de travail se sont constitués dans le Nord du département.

Suite à l'évaluation en 2018/2019 du besoin en accompagnement aux démarches, notamment liées au numérique et afin d'éviter les ruptures de droits et de lutter contre l'exclusion numérique, une expérimentation d'accompagnement à l'inclusion numérique, portée par le CIDFF Haguenau, a démarré début-septembre 2019.

Fort des résultats encourageants, l'action a été reconduite sur l'ensemble de l'année 2020.

Objectifs :

Permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives.

Contribuer à la dynamique de réseau et faire lien avec les dispositifs et partenaires en charge de ces questions au niveau départemental.

Accompagner individuellement une file active de 20/25 personnes et animer des petits groupes (3 ou 4 personnes) à l'accès, à l'utilisation, à la gestion et à l'acquisition d'outils numériques, (ordinateurs, tablettes, smartphone...) pour éviter les ruptures de droits (CAF, CPAM, Pole Emploi etc...) en s'appuyant sur les initiatives et actions existantes.

Public cible :

Personnes issues de la communauté manouche des sites de Kaltenhouse ayant un besoin ou une demande de monter en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur démarche d'insertion socio-professionnelle.

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 39 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 58 500 €

Procédure d'achat : Subvention x

Etat d'avancement de l'action :

Action en cours.

Reconduction envisagée dans le cadre de la Stratégie Pauvreté Précarité.

Bilan du 1/10/2019 au 31 /12/2020

Nombre de personnes rencontrées	<ul style="list-style-type: none">• 61 personnes différentes rencontrées (37 femmes et 24 hommes)• Lors d'un bilan intermédiaire au 30/09/2020 : 47 personnes avaient été rencontrées. En 3 mois, 14 nouvelles personnes ont ainsi pu être rencontrées.• 1/3 des personnes ont été rencontrées pour la 1er fois durant la période de post 1er confinement (mai/juin 2020)• 45% des hommes ont été rencontrés pour la 1ère fois sur le dernier trimestre 2020.
Tranches d'âge	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 20 ans : 13 (21%)• 20-39 ans : 25 (41%)• 40-59 ans : 21 (35 %)• 60+ ans : 2 (3%)
Provenance	<ul style="list-style-type: none">• Site du Rosenfeld : 18 personnes (30%)• Site du Terrain d'aviation : 38 personnes (62%)• Site de la Sablière : 54 personnes (8%)
Référent	<ul style="list-style-type: none">• Interne au CIDFF : 17 (35%)• Externe au CIDFF : 25 (41%)• Aucun référent : 17 (28%)• NC : 2 (3%)

Entretiens réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • 196 entretiens au total (sans compter les échanges sur Messenger et les courts entretiens téléphoniques) • 3,2 entretiens par personne en moyenne • La personne la plus rencontrée a eu 10 entretiens
Durée des entretiens	<ul style="list-style-type: none"> • 1h en moyenne

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?....)

L'action d'inclusion numérique se développe de plus en plus. Le service proposé a séduit la communauté, et l'information se diffuse rapidement sur les terrains. Les bases posées avec le public ont permis de limiter la rupture des droits et facilité la possibilité de faire des démarches avec assistance, à distance.

Le côté ludique et l'apprentissage par l'action répond également aux attentes des personnes accompagnées, qui se sentent valorisées. Cela participe à leur prise d'indépendance et à leur insertion sociale et professionnelle. Les personnes sont en demande et commencent réellement à identifier les enjeux de l'action.

S'ajoutent la grande disponibilité de la professionnelle et son identification sur les terrains (suite à sa présence régulière), l'augmentation des démarches numériques et la saturation des principaux services d'accès aux droits et des partenaires de l'action sociale (encore plus suite à la Covid19). La formation d'assistante sociale de l'intervenante permet de débloquer plus facilement des situations administratives complexes et lui confère une légitimité à la fois auprès des publics mais aussi des administrations qu'elle contacte.

Les résultats sont plutôt très satisfaisants. D'autres projets, notamment sous forme d'ateliers en petits groupes, seront proposés dès que le contexte le permettra : intervention auprès d'adolescents sur la protection des données sur les réseaux sociaux, sensibilisation des parents et jeunes enfants à l'usage du numérique...

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input checked="" type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Logipsy 67 : Permettre l'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles psychiques
Nom de l'organisme subventionné	L'association ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département
Numéro de la fiche	2.S
Pilote(s) CD de l'action	Nathalie THOMAS
Objectifs du projet	<p>Contexte Le logement, vecteur d'intégration sociale, une des priorités départementales en matière d'insertion. L'accès à un logement et/ou le maintien dans un logement sont essentiels à l'équilibre psychique de toute personne. L'accès et son corollaire le maintien dans un logement font partie des besoins essentiels et des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé. Les personnes en situation de souffrance ou de pathologie psychique peuvent rencontrer ou cumuler plus de difficultés tant dans l'accès que dans le maintien dans le logement, quel que soit le logement, qu'il soit dans le parc privé ou dans le parc public. L'hôpital psychiatrique peut être amené à être un lieu d'hébergement par défaut alors qu'il est un lieu de soins.</p> <p>Le dispositif Logipsy 67 Il s'agit d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le maintien dans le logement est compromis en raison de problématiques de santé psychique.</p> <p>Le dispositif est une plateforme d'analyse autour des situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique et peut délivrer des aides financières à la personne, dès lors que cette aide permet de débloquer une situation. Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants.</p> <p>Logipsy 67 a une portée départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie, pouvant être connu par les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical et pour lequel les problématiques logement et santé sont étroitement liées.</p>

	<p>L'ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département et dispose pour cela d'un fonds d'aide financière de 50 000 €.</p> <p>L'objectif du dispositif LOGIPSY 67 n'est pas de déterminer si une personne relève ou non d'une pathologie d'ordre psychiatrique mais de mettre en place des modalités d'interventions permettant de minorer les dysfonctionnements d'accès aux droits (notamment RSA) et locatifs constatés ainsi que leurs impacts sur l'immeuble et/ou sur le voisinage. Le dispositif se doit d'être simple et réactif. Il s'agit de mettre en place un fonds d'urgence afin de répondre rapidement aux demandes d'aides financières dans le cadre d'un accès ou du maintien dans un logement (hors critères FSL) ou le paiement d'une prestation pour remise en état d'un logement ou sa réparation.</p> <p>L'objectif</p> <p>L'objectif de Logipsy 67 est l'accès aux droits ou le maintien des droits (RSA, logement autonomes) des personnes souffrant de troubles psychiques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détectant le public relevant de ce dispositif ; • identifiant les missions et compétences des partenaires afin de déterminer les conditions d'un partage d'informations et de culture ; • définissant le projet d'habitat ou de parcours résidentiel adapté à la situation du ménage ; • mettant en place, par les différents partenaires (bailleur, travailleur social, médecin généraliste, commune, associations, secteur psychiatrique, etc.), une prise en charge coordonnée des personnes concernées. Il s'agit ici de mettre en place un plan d'aides spécifique à chaque situation ; • assurant un accompagnement adapté à la situation du ménage et visant à réduire ou faire disparaître les dysfonctionnements dans le logement ; • déterminant les conditions de pérennisation de cette intervention et d'établir les modalités d'évaluation régulière.
<p>Description du projet</p>	<p>Déclenchement de Logipsy 67</p> <p>La saisine du dispositif</p> <p>La demande d'aide est à solliciter par un travailleur social ou un mandataire judiciaire, quel que soit son service d'appartenance. Elle se fait au moyen d'une fiche de demande de l'ARSEA. Le fond est accessible sur présentation d'un bilan social détaillé effectué par le travailleur social ou le mandataire judiciaire, L'examen des situations individuelles réunit un collège pluri-institutionnel (CD, CLSM, services sociaux des hôpitaux psychiatriques, Ville de Strasbourg,...). Il permet le cas échéant d'accéder à un pluri-financement.</p> <p>Le comité technique se réunit une fois par mois pour instruire l'ensemble des demandes. Il se prononce favorablement ou défavorablement. Une réponse écrite est envoyée au professionnel initiateur de la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la réponse est favorable, la mise en oeuvre des démarches et/ou travaux est du ressort du professionnel de

	<p>la demande. Une fiche précise est envoyée au demandeur pour l'informer des modalités de prise en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ARSEA assure les interfaces administrative et comptable vis-à-vis des instructeurs et des bénéficiaires. Le paiement se fait prioritairement aux tiers sur présentation des devis et factures ▪ Toute situation qui ne bénéficie pas d'un référent de parcours identifié, fait l'objet d'un premier niveau de suivi dans les 3 mois suivants le versement l'aide. Il s'agit d'organiser des réunions de synthèse qui permettent un premier bilan de l'aide utilisée et envisager la suite d'un parcours résidentiel adapté
Public cible	<p>Le public concerné par le dispositif souffre de difficultés ou de troubles psychiques pour lesquels les problématiques logement et santé sont étroitement liées. Sont concernées par exemple des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prises en charge dans des établissements médico-sociaux ou de santé et qui peinent à accéder à un logement ▪ en situation d'isolement, sans accompagnement et n'étant en demande d'aucune aide mais dont le maintien dans le logement est compromis suite à des nuisances liées à une incurie ou à l'encombrement de leur logement ▪ en difficultés et souffrant de troubles psychiques dont cet état de santé met en péril leur accès et le maintien aux droits et au logement (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation aux Adultes Handicapés, des minima sociaux, en logement autonome,...) ▪ fragilisées socialement et psychologiquement et qui ne sont pas forcément suivies par les services de psychiatrie ▪ suivies par les services de psychiatrie et pour lesquelles les réponses de droit commun n'existent pas
Acteurs du projet	CD, ARSEA, CLSM, DDCS, Ville de Strasbourg, hôpitaux psychiatriques (EPSAN, HUS, CHE), CAF, CPAM, AREAL, ARS
Intérêt du projet pour la collectivité	<p>Les aides financières accordées par le dispositif ont toutes permis à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou d'être maintenue dans un logement. Il est nécessaire de poursuivre le financement du dispositif qui permet, au même titre que l'accès à l'emploi et à la santé de lutter contre les exclusions et de favoriser l'insertion. Depuis le démarrage de l'action en octobre 2018, 71 dossiers ont été présentés. 56 de ces dossiers ont bénéficié d'une aide financière permettant à 42 personnes d'être maintenues dans leur logement et à 15 personnes d'accéder à un logement. Sans les aides financières attribuées, 10 personnes auraient été expulsées de leur logement en raison de nuisances liées à l'encombrement de celui-ci. Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à l'issue des aides attribuées, permettant des garanties minimales quant à la non reproduction de la problématique.</p> <p>2 points de vigilance par rapport à la poursuite du financement :</p>

	<p>Depuis le début du dispositif en octobre 2018 et jusqu'à février 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La majorité des personnes ayant bénéficié d'un financement Logipsy 67 sont des allocataires de l'AAH (39) contre 8 bénéficiaires du RSA 2. Seuls 10 dossiers ont été présentés par des travailleurs sociaux de la Collectivité (UTAMS Sud et UTAMS Nord).
<p>Perspectives de financement 2021</p>	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : 50 000 €</p> <p><i>Pour rappel, les modalités de financement de 2017 à 2020 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2017/2018 50 000 € pour une action allant du 1^{er}/06/2018 au 31/05/2019 ▪ 2018/2019 50 000 € pour une action allant du 1^{er}/06/2019 au 31/05/2020 ▪ 2019/2020 50 000 € pour une action allant du 1^{er}/06/2020 au 31/05/2021 <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyage d'un logement ▪ désencombrement d'un logement ▪ intervention d'une aide ménagère ▪ paiement d'une caution/d'un loyer, d'une facture d'électricité,... ▪ participation à l'achat d'électro-ménager ▪ avancement d'un dépôt de garantie ▪ aide au financement d'un déménagement ▪ aide au financement de travaux de remise en état du logement ▪ ... <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 : MADE</p> <p>Période de passage en CP estimée : mai 2021</p>

Programmation FAPI X 2019 – 2020

Axe de travail :

D1 Sociabilisation

Fiche 2S L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles psychiques

Nom de l'action : LOGIPSY 67

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



2017/2018 – 2018/2019 – 2019/2020

Pilote (s) : Nathalie THOMAS

Contexte et Enjeu :

Le logement, vecteur d'intégration sociale, est l'une des priorités départementales en matière d'insertion. L'accès à un logement et/ou le maintien dans un logement sont essentiels à l'équilibre psychique de toute personne. L'accès au logement, et son corollaire le maintien dans un logement, font partie des besoins essentiels et des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé. Les personnes en situation de souffrance ou de pathologie psychique peuvent rencontrer ou cumuler plus de difficultés tant dans l'accès que dans le maintien dans le logement, quel que soit le logement, dans le parc privé ou dans le parc public. L'hôpital psychiatrique peut être amené à être un lieu d'hébergement par défaut alors qu'il est un lieu de soins.

Objectifs :

Le dispositif Logipsy 67

Il s'agit de la définition d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le maintien dans le logement est compromis en raison de problématiques de santé psychique.

Le dispositif est une plateforme d'analyse autour des situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique et peut délivrer des aides financières à la personne, dès lors que cette aide permet de débloquer une situation.

Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants.

Logipsy 67 a une portée départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie, pouvant être connu par les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical et pour lequel les problématiques logement et santé sont étroitement liées.

L'ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département et dispose pour cela d'un fonds d'aide financière de 36 000 euros pour une subvention annuelle totale de 50 000 euros. (le différentiel représentant les coûts de gestion du dispositif par l'ARSEA).

Etat d'avancement de l'action :

L'action prendra fin le 31 mai 2021 pour le financement 2019/2020

Bilan au 31 décembre 2020

Cf récapitulatif du dispositif Logipsy 67 du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2020 annexé.

Les aides financières accordées par le dispositif ont toutes permis à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou d'être maintenue dans un logement.

Depuis le démarrage de l'action en octobre 2018, 97 dossiers ont été présentés. 73 de ces dossiers ont bénéficié d'une aide financière permettant à 76 personnes d'être maintenues dans leur logement et à 25 personnes d'accéder à un logement.

Sans les aides financières attribuées, 15 personnes auraient été expulsées de leur logement en raison de nuisances liées à l'encombrement de celui-ci.

En 2020, 25 situations ont été prises en charge pour un montant global de 22 852 €.

Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à l'issue des aides attribuées, permettant des garanties minimales quant à la non-reproduction de la problématique.

Ces 22 852 € ont été utilisés, à titre d'exemples, pour :

- Le nettoyage d'un logement
- Le désencombrement d'un logement
- L'intervention d'une aide-ménagère
- Le paiement d'une caution/d'un loyer, d'une facture d'électricité, ...
- La participation à l'achat d'électro-ménager
- L'avancement d'un dépôt de garantie
- L'aide au financement d'un déménagement
- L'aide au financement de travaux de remise en état du logement.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?....)

Les aides financières accordées par le dispositif ont toutes permis à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou d'être maintenue dans un logement.

Il est nécessaire de poursuivre le financement du dispositif qui permet, au même titre que l'accès à l'emploi et à la santé de lutter contre les exclusions et de favoriser l'insertion. Depuis le démarrage de l'action en octobre 2018, 97 dossiers ont été présentés. 73 de ces dossiers ont bénéficié d'une aide financière permettant à 76 personnes d'être maintenues dans leur logement et à 25 personnes d'accéder à un logement. Sans les aides financières attribuées, 15 personnes auraient été expulsées de leur logement en raison de nuisances liées à l'encombrement de celui-ci. Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à l'issue des aides attribuées, permettant des garanties minimales quant à la non reproduction de la problématique.

Deux points de vigilance par rapport à la poursuite du financement :

Depuis le début du dispositif en octobre 2018 et jusqu'à fin 2020

1. La majorité des personnes ayant bénéficié d'un financement Logipsy 67 sont des allocataires de l'AAH (50) contre 9 bénéficiaires du RSA
2. Seuls 13 dossiers ont été présentés par des travailleurs sociaux de la Collectivité (3 UTAMS Sud, 7 UTAMS Nord et 3 UTAMS EMS).

Perspectives d'action

Sous réserve de la décision de l'assemblée délibérante, il est proposé de reconduire la subvention dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Afin d'améliorer l'orientation de bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux de la Collectivité, l'ARSEA s'engagera à faire connaître le dispositif aux équipes de travailleurs sociaux dans tous les territoires du Bas-Rhin.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input checked="" type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers ; réfugiés) : dispositif VIA (Vers l'Insertion et l'Autonomie)
Nom de l'organisme subventionné	Association Foyer Notre Dame
Numéro de la fiche	3.S
Pilote(s) CD de l'action	Chargée de mission Insertion et logement des jeunes à la MADE (Katia WARTELLE puis Murielle SITTLER) en lien avec Barbara CLIGNY pour la MEF avec Clémentine PEREIRE Responsable de l'équipe d'accompagnement spécialisé au SPE
Objectifs du projet	<p>Les Mineurs Non Accompagnés accueillis par le Département du Bas-Rhin rencontrent une difficulté particulière au moment de leur accès à la majorité, la délivrance d'un titre de séjour pérenne rendant leur parcours vers l'autonomie en termes de logement très chaotique. L'objectif de ce dispositif est de permettre au public ciblé d'être logés et soutenu dans la poursuite de la construction de son parcours d'insertion afin de consolider l'apprentissage d'une autonomie globale</p> <p>L'objectif de ce dispositif est de permettre aux jeunes concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être logés dans un appartement meublé le temps de la durée du contrat de séjour (6 mois renouvelable), - d'être soutenus dans leurs démarches administratives, d'insertion professionnelle et une fois l'obtention du titre, dans leurs démarches de recherche de logement.
Description du projet	<p>Dispositif de type intermédiation locative dédié à ce public en attente de régularisation pour 15 places en 2018 (financements FAPI), augmenté de 9 places en 2019 dans le cadre de la convention de prévention et de lutte contre la pauvreté et de 35 places en 2020 financées exclusivement par le Département (crédits MEF) : TOTAL : 59 places.</p> <p>Les orientations sont réalisées par les services du Département (Mission Enfance et Famille – équipe accompagnement spécialisé) et par le SIAO.</p>
Public cible	Les jeunes concernés sont d'anciens Mineurs Non Accompagnés âgés de 18 à 25 ans engagés dans un parcours de formation professionnelle (formation en alternance ou initiale) ou diplômés et en recherche d'emploi, en attente d'un titre de séjour (dépôt de la demande faite) et ont un niveau d'autonomie permettant de vivre en logement accompagné.
Acteurs du projet	AFND, SIAO, DDCS, Département
Intérêt du projet pour la collectivité	Près de 430 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance atteindront la majorité en 2020, dont plus de 50% sont des anciens Mineurs Non Accompagnés. A l'été 2020, près de 100 jeunes devenus majeurs restent sur des places mineurs et

	<p>embolisent le dispositif faute de place majeurs suffisantes vu les délais pour l'obtention de leur titre de séjour à la majorité ; éviter les sorties sèches de l'ASE et les ruptures dans des parcours d'insertion</p>
<p>Perspectives de financement 2021</p>	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention FAPI : 162 000€</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) : permet de financer la location de logements mis à disposition des jeunes et le recrutement de professionnels pour en assurer le suivi</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 : LC ?</p> <p>Période de passage en CP estimée : avril-mai 2021 (financements des 15 places FAPI et 9 places pauvreté (les 35 places MEF sont prévues jusqu'au 31 mai 2021.</p>

Programmation FAPI

☒ 2019 – 2020

Axe de travail : **D. 1 SOCIABILISATION**
Fiche 3.S

Nom de l'action : Vers l'Insertion et l'Autonomie (VIA) de l'association Foyer Notre Dame

ACTION PLURI ANNUELLE

(préciser les années de financement) : 01/06/2018 au 31/05/2019 - 01/06/2019 au 31/05/2020 - 01/06/2020 au 31/05/2021

Pilote (s) : Conseil Départemental : Barbara CLIGNY (MEF) – Katia WARTELLE, Murielle SITTLER (MADE)

Contexte et Enjeu :

Près de 430 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont atteint la majorité en 2020, dont plus de 50% sont des anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA), 100 jeunes devenus majeurs restent sur des places mineurs et « embolissent » le dispositif faute de places majeures suffisantes et en raison des délais pour l'obtention de leur titre de séjour à la majorité. (*données MEF*).

Par conséquent, les dispositifs ASE dédiés se trouvent saturés, et l'admission de nouvelles situations relevant d'une prise en charge au titre de la protection de l'Enfance est freinée.

Objectifs :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis rencontrent une difficulté particulière au moment de la majorité : l'obtention d'un titre de séjour. En effet, la période d'attente entre le dépôt de la demande de titre de séjour et son obtention, ne permet pas aux jeunes majeurs de finaliser une demande de logement auprès d'un bailleur social, de solliciter une place au sein d'une Résidence Jeunes Travailleurs, ni de signer un bail privé. Pour les jeunes réfugiés, une fois le statut obtenu et dans l'attente du titre définitif, ils se voient délivrer un récépissé attestant l'obtention de la protection internationale. L'insertion professionnelle peut alors se concrétiser.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au public cible d'être logé et d'être accompagné dans l'attente de l'obtention du titre de séjour et au-delà pour travailler une entrée en hébergement ou logement autonome. Cet accompagnement permet la poursuite de la construction de leur parcours d'insertion, de consolider les apprentissages et tendre vers une autonomie globale ainsi qu'une sortie sécurisée vers le logement/hébergement.

Le jeune bénéficie :

- d'un logement meublé le temps de la durée du contrat de séjour (6 mois et 3 mois à compter de l'obtention du titre),
- d'un accompagnement lié aux démarches administratives, à l'insertion sociale et professionnelle, à la recherche et l'accès au logement autonome.

Public cible :

Jeunes de 18 à 25 ans : anciens MNA (en attente du titre de séjour (dépôt de demande faite) et jeunes réfugiés ayant un récépissé attestant de la protection internationale.

Ces jeunes sont déjà engagés dans un parcours de formation professionnelle (formation en alternance ou initiale) ou diplômés et en recherche d'emploi.

Coût de l'action :

MONTANT FAPI sur la programmation 2019 – 2020 : 162 000 € pour 15 places

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années :

01/06/2018 au 31/05/2019 : **161 160 €** - 01/06/2019 au 31/05/2020 : **162 000 €**

01/06/2020 au 31/05/2021 : **162 000 €**

Total : 485 160 €

Procédure d'achat : Subvention

Etat d'avancement de l'action :

Action en cours.

Mise en œuvre du dispositif, le 01/06/2018, avec 15 places financées sur crédits FAPI puis augmentation de 9 places en juillet 2019 sur des crédits Convention d'Appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (96 000€/an). Le dispositif a ensuite été complété de 35 places à compter de juin 2020 sur des crédits départementaux.

Reconduction envisagée de 24 places (correspondant aux 15 places FAPI et 9 places Pauvreté), dans le cadre de la Stratégie Pauvreté Précarité, 162 000€ + 96 000€ : 258 000 €

Bilan au 31 décembre 2020

Bilan établi sur l'année de conventionnement : 01/06/2019 au 31/05/2020, sur la base de 24 places

Nombre de jeunes accueillis : 16

Nombre de nouveaux accueils : 11 FJT

Age moyen à l'entrée : 19,5 ans (mini : 18 ans - maxi : 23 ans)

Attente moyenne entre l'entrée VIA et l'obtention du titre de séjour : 6 mois (mini : 1 mois – maxi : 10 mois)

Taux d'occupation : 67% (diminution du taux d'occupation en raison du 1^{er} confinement)

Sortie du dispositif : 9

Durée de séjour : 2019 : 346 jours – 2020 : 196 jours

Accès au logement : Résidences Jeunes : 3 – logement social : 3 – logement privé : 2 – autre : 1

Bilan établi du 01/06/2020 au 31/12/2020, sur la base de 24 places

Nombre de jeunes accueillis : 21

Nombre de nouveaux accueils : 4 FJT et 9 en diffus

Age moyen à l'entrée : 19 ans (mini : 18 ans - maxi : 23 ans)

Attente moyenne entre l'entrée VIA et l'obtention du titre de séjour : 3,4 mois (mini : 1 semaine – maxi : 4 mois)

Taux d'occupation : 87,5%

Sortie du dispositif : 8

Durée de séjour : à juin 2020 : 196 jours - de juin à décembre : 186 jours

Accès au logement : Résidences Jeunes : 2 – logement social : 2 – logement privé : 1 – autres : 3

L'année 2020 a été marquée par le contexte lié à la crise sanitaire COVID, avec un gel des orientations et de la capacité d'accueil, notamment sur le 1^{er} semestre 2020. Ce contexte a été un frein à la montée en charge des admissions.

Depuis l'augmentation du nombre de place, le VIA observe une évolution du public orienté. Le dispositif accueille un public plus jeune. Le rajeunissement constaté nécessite de sécuriser et d'accompagner plus longuement pour pouvoir permettre une insertion globale et notamment locative. Ces jeunes sont bien souvent en tout début de parcours d'insertion avec peu d'acquis concernant l'autonomie quotidienne ou administrative.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?....)

Le financement FAPI a permis de lancer le dispositif VIA et de le conforter pour aboutir à un dispositif qui à juin 2020, grâce aux différents financements mobilisés, propose un total de 59 places destinées à la prise en charge de jeunes majeurs issus de structures dédiées et ayant bénéficié d'une prise en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce dispositif contribue à éviter les sorties sèches, les ruptures dans les parcours d'insertion des jeunes, tout en participant, par un accompagnement, à les rendre acteur et favoriser leur insertion globale.

En outre, ce dispositif permet de fluidifier les prises en charge au titre de l'aide sociale à l'Enfance, libérer des places dédiées aux mineurs rendant possible de nouveaux accueils.

FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION

FICHE : Référent logement/hébergement des jeunes

CONTEXTE	<p>Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître – près de 430 jeunes confiés atteindront la majorité en 2020 –, il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.</p> <p>L'offre d'Intermédiation Locative à destination de ce public s'est récemment étoffée, portées par la DDCS et le Département. Elle intervient en complément du dispositif départemental de logement accompagné : « colocation coachée » et du Pass'Accompagnement, mis en place pour répondre aux difficultés d'insertion et d'accès au logement des jeunes dépourvus de soutien familial.</p> <p>Pour être exploitée au mieux, cette offre nécessite une articulation fine entre les acteurs.</p> <p>Une offre à l'attention des jeunes est également soutenue par la CAF dans le cadre des Foyers de jeunes travailleurs.</p>
DESCRIPTION	Création, au sein du SIAO 67, d'un poste de référent logement/hébergement à temps plein pour les jeunes (18-25 ans), notamment sortant de l'ASE (jusqu'à 80% du public), cofinancé par le Département, l'Etat et la CAF.
ENJEU	<p>Prévenir les sorties sèches de l'ASE</p> <p>Favoriser le parcours d'insertion des jeunes les plus fragiles, notamment sortant de l'ASE</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie - Animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes - Développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes - Par une connaissance plus fine des besoins de cette population, contribuer à l'évolution des réponses proposées aux jeunes
Action	Création d'un ETP de référent logement/hébergement jeunes au sein du SIAO 67
Public cible	Jeunes 18-25 ans, notamment sortant d'ASE

Durée de l'action	15 mois (octobre 2020 à décembre 2021) ; renouvelable en 2022 sous réserve de confirmation des cofinancements
Pilote	Politique : MEYER Philippe Technique : CLIGNY Barbara
Porteur de l'action Prestataire	Directeur du SIAO 67, Mr HANNEQUIN
Moyens	Coût de l'action pour 15 mois = 11 625€ + 46 500 = 58 125€ Cofinancements <ul style="list-style-type: none"> - Crédits FAPI : 27 125 € pour 15 mois - Crédits Département MEF (LC 45845 - ACCOMPAGNEMENT JEUNES MAJEURS DISPOSITIF INTERMEDIATION LOCATIVE) : 15 500 € pour les 12 mois de 2021 - CAF : 15 500€ pour les 12 mois de 2021
Partenaires	SIAO 67, DDCS, CAF67
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions de formation à l'attention des établissements ASE Nombre de demande SIAO jeunes réceptionnées Nombre de jeunes majeurs dont sortants d'ASE orientés
Gouvernance	Directeur de projet : CLIGNY Barbara Chef de projet : PEREIRE Clémentine Coordinateur FAPI-Convention grande pauvreté : Elise HAM Groupe projet : PEREIRE Clémentine, MEGAT Lila, SITTLER Murielle, LE BARBU Gaëlle, NOWICKI Sophie (CAF), HANNEQUIN Henri (SIAO), GOUJON Jean-Renaud (DDCS)

ECHEANCIER : octobre 2020

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : D1 SOCIABILISATION

Fiche 4.S Hébergement des jeunes : un référent logement SIAO

Nom de l'action :

L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



Pilote (s) : CLIGNY Barbara

Contexte et Enjeu :

Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître (près de 430 jeunes confiés ont atteint la majorité en 2020), il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.

L'offre d'Intermédiation Locative à destination de ce public s'est récemment étoffée, portée par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et le Département du Bas-Rhin.

Elle intervient en complément du dispositif départemental de logement accompagné, la « colocation coachée » et du Pass'Accompagnement, mis en place pour répondre aux difficultés d'insertion et d'accès au logement des jeunes dépourvus de soutien familial. Une offre à l'attention des jeunes est également soutenue par la CAF dans le cadre des Foyers de jeunes travailleurs.

Pour une utilisation optimale au bénéfice des jeunes concernés, l'ensemble de ce dispositif nécessite une articulation fine entre les différents acteurs.

Objectifs :

Par une connaissance plus fine des besoins de cette population, il s'agit de :

- Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Faciliter le parcours d'insertion des jeunes les plus fragiles (notamment sortant de l'ASE)
- Contribuer à l'évolution des réponses proposées aux jeunes
- Orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie
- Animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes
- Développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes.

Public cible :

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans (notamment sortant de l'ASE)

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : SIAO 67: 27 125 € pour 15 mois

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : /

Procédure d'achat : Subvention x

Etat d'avancement de l'action :

Recrutement du référent logement effectué fin octobre 2020.

Bilan au 31 décembre 2020

Un poste de référent logement/hébergement jeunes a été créé au sein du SIAO 67. Un salarié a été recruté fin octobre 2020 pour optimiser l'offre d'accès au logement, animer un réseau d'acteurs pour une mobilisation plus dynamique du dispositif, et faciliter l'accès le plus fluide possible des jeunes de 18 à 25 ans au logement.

Les indicateurs d'évaluation prévus sont les suivants :

- Nombre d'actions de formation à l'attention des établissements ASE
- Nombre de demande SIAO jeunes réceptionnées
- Nombre de jeunes majeurs dont sortants d'ASE orientés

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?....)

Cette action partenariale (CeA, Etat et CAF) vient de débuter. Ses premiers effets seront visibles à la fin de l'année 2021 et feront l'objet d'une évaluation début 2022.

FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION
FICHE : FLE Agriculture (FLAG)

CONTEXTE	<p>Les candidats très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoir-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet, et d'améliorer l'employabilité des candidats.</p> <p>Ce projet est né d'un constat: Les migrants et les réfugiés non francophones sont de plus en plus nombreux à répondre aux offres d'emploi dans le secteur agricole. Très souvent, ils parlent peu ou très mal la langue française. Mais, grâce à leur expérience dans ce secteur d'activité, acquise dans leur pays d'origine, ils réussissent à accomplir leurs missions et à fournir un travail de qualité.</p>
DESCRIPTION	<p>Pour aller plus loin dans l'accompagnement et être force de proposition dans le but de favoriser l'intégration par l'accès à l'emploi des migrants et réfugiés, le CD 67, la Chambre d'Agriculture et l'association intermédiaire Germa ont décidé de développer les emplois dans le domaine de l'agriculture pour les bénéficiaires du RSA ne maîtrisant pas la langue française.</p> <p>Ceci à travers un projet qui allie l'apprentissage intensif du Français en tant que langue étrangère (FLE) et la maîtrise des techniques du maraîchage (de la plantation à la récolte). Les agriculteurs ont l'expérience des saisonniers étrangers et certains sont prêts à s'investir pour former des ouvriers agricoles. La formation sera plus pratique que théorique avec des plateaux techniques organisés à l'organisme de formation d'Obernai.</p> <p>La formation en FLE activité + techniques du maraîchage sera suivie de 2 semaines de « Stages Découverte » encadrés par la Chambre d'Agriculture qui identifiera les entreprises agricoles intéressées par le projet.</p> <p>Puis, pour les stagiaires ayant acquis les compétences nécessaires, il sera proposé des missions de travail temporaire. L'objectif étant de permettre à chaque stagiaire d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à une entrée en stage, en mission et de déterminer leur projet professionnel.</p>

ENJEU	<p>Il s'agit de mettre en œuvre, de façon adaptée, une action de formation d'apprentissage du français très pratique permettant de travailler dans le secteur de l'agriculture :</p> <p>Ce secteur offre de nombreuses opportunités d'emploi, mais il manque de candidats. L'action vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des compétences socles et des compétences linguistiques en Français Langues Etrangères (FLE), ciblé dans le secteur précité pour la tenue pérenne d'un emploi ; - Une réactualisation ou un renforcement de compétences professionnelles par le biais de stages en entreprises ; - La connaissance de l'environnement professionnel français ; - L'élaboration et la validation d'un projet professionnel prioritairement dans ce secteur et la maîtrise des TRE (CV et entretien d'embauche entre autres) ; - L'engagement dans un parcours vers l'emploi et/ou la qualification <p>Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, pôle emploi et des travailleurs sociaux inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Ils accompagnent des allocataires du RSA qui sont intéressés par ces métiers.</p>
Objectifs	Permettre à 10 à 15 bénéficiaires du RSA d'intégrer un emploi dans le domaine de l'agriculture, et de mieux maîtriser leur communication
Action	FLE Agriculture (FLAG)
Public cible	Bénéficiaires du RSA maîtrisant mal la langue française et ayant une expérience dans les métiers de l'agriculture
Durée de l'action	2 mois

Pilote	Politique : Technique : Mathias Lienhard
Porteur de l'action Prestataire	GERMA AI
Moyens	- FAPI : 20 000 €
Partenaires	Chambre d'agriculture Ville de Strasbourg France Horizon, ASF67, Clr Notre Dame GERMA
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant intégré l'action Nombre de personnes ayant trouvé un emploi à l'issue
Gouvernance	Directeur de projet : Chef de projet : Coordinateur FAPI : Valérie QUIETI Groupe projet :

ECHEANCIER : Année 2020

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

1) Axe de travail : D2.EMPLOYABILITE

La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension

Fiche 5.E La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension GERMA

Nom de l'action : FLAG 2020 – FLE métiers de l'agriculture

Mise en œuvre d'une action de formation FLE, visant l'intégration par l'emploi dans les secteurs de la production agricole, de migrants et réfugiés bénéficiaires du RSA ;

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les mois de financement)

Pilote (s) : Germa Association Intermédiaire.

Accompagnement , coordination entre les différents acteurs,

Référent CD 67 : Mathias Lienhardt.

Contexte et Enjeu :

Ce projet est né d'un constat : Les migrants et les réfugiés non francophones sont de plus en plus nombreux à répondre aux offres d'emploi dans le secteur agricole. Très souvent, ils parlent peu ou très mal la langue française. Mais grâce à leur expérience dans ce secteur d'activité, acquise dans leur pays d'origine, ils peuvent répondre aux besoins des chefs d'exploitation et fournir un travail de qualité.

Dans le but de favoriser l'intégration par l'accès rapide à l'emploi des migrants et réfugiés, le CD 67, la Chambre d'Agriculture et l'Association Intermédiaire Germa ont décidé de mettre en place une action favorisant l'emploi en agriculture pour les bénéficiaires du RSA ne maîtrisant pas la langue française.

Objectifs :

- Faire progresser les stagiaires dans leur compréhension et expression de la langue française.
- Faire progresser les stagiaires dans leur connaissance des savoirs de base en français et mathématiques.
- Faire acquérir aux stagiaires un vocabulaire professionnel, en lien avec les métiers agricoles.
- Faire acquérir aux stagiaires le savoir être en entreprise, ainsi que les codes de fonctionnement de l'entreprise.
- Mobilité : favoriser l'utilisation des transports en commun, Réseau 67
- Permettre aux stagiaires une entrée en formation Agri'Mouv au CPPPA de Obernai.

Public cible :

Les migrants et réfugiés non francophones, bénéficiaires du RSA et ayant des expériences de travail en agriculture dans leur pays d'origine. Prescription des partenaires et du financeur pour des personnes qui souhaitent accéder rapidement à des missions de travail.

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : Financement CD 67 : 20 000€

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années :

Procédure d'achat : Subvention

Etat d'avancement de l'action :

En décembre 2019, 3 sessions de recrutement ont été nécessaires pour constituer un groupe de 10 /12 stagiaires (09/12/2019 – 10/12/2019 – 19/12/2019).

Les candidats étaient orientés par le Conseil Départemental, Pôle Emploi, des foyers d'hébergement, le Centre d'Insertion pour Réfugiés, France Horizon et des centres médico-sociaux sur la base des critères suivants :

- Statut de réfugiés,
- Bénéficiaire du RSA,
- Expérience et/ou intérêt pour les métiers en agriculture.

GERMA a rencontré 20 candidats pour qui ont été évalué :

- la situation administrative et sociale,
- la situation professionnelle,
- l'intérêt aux métiers agricoles, leur expérience dans ce domaine, leur aptitude physique en lien avec ces métiers,
- leur niveau en Français évalué par deux formateurs FLE.

L'action « FLAG 2020 » a débuté le 20 janvier 2020 avec un groupe constitué de 12 stagiaires, bénéficiaires du RSA, ayant un statut de réfugié et avec un faible niveau de Français. Tous possèdent une expérience ou un vif intérêt pour l'agriculture :

- 18 heures de FLE par semaine sont dispensées dans une salle du Conseil Départemental et chaque stagiaire est doté de supports pédagogique dont l'ouvrage « Au boulot ! savoir lire, écrire, compter en français pour travailler » ainsi que du matériel nécessaire (cahiers, stylos ...).
- La formation AGRI'MOUV a été très rapidement présentée aux stagiaires (formation qualifiante, spécialité maraîchage, dispensée par le CFPPA de Obernai). 9 stagiaires, accompagnés par les deux formateurs FLE, ont participé à la réunion de présentation de cette formation au CFPPA de Obernai le 23/01/2020.
- 5 stagiaires ont intégré la formation Agri'Mouv du 17/02/20 au 15/04/2020, intégration facilitée par un travail préparatoire (revoir, reformuler, re-expliquer aux stagiaires le contenu et le déroulement de la formation - travailler les aspects liés à la mobilité et les modes de fonctionnement des transports en commun (itinéraire, horaires des bus, accompagnement des stagiaires à la gare routière pour un repérage des lieux et la constitution de la carte Badgé...).
- Poursuite de l'action FLE FLAG 2020 pour les stagiaires n'ayant pas intégré la formation Agri'Mouv, avec l'intégration progressive de nouveaux stagiaires, pour reconstituer un groupe de 8 stagiaires en date du 10/03/2020.

La crise sanitaire ainsi que le confinement décrété le 17/03/2020 a mis fin brutalement à cette action, 10 jours avant le terme prévu (27/03/2020).

Bilan au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020,

- Les 5 stagiaires ayant intégré la formation Agri'Mouv au CFPPA de Obernai ont tous validé leur certification en maraîchage.
- 4 stagiaires (FLE et ou Agri'Mouv) ont démarré un parcours d'insertion professionnelle au sein de l'ensemblier Germa AI et Germa ETTI. A titre d'exemple, ils exercent des missions de maraîchage, en industrie de transformation de choux à choucroute, plus ponctuellement des missions de manutention ou encore d'aide aux déménagements.
- Le volume de travail correspondant à ces missions est de 698 heures.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?)

La situation de crise sanitaire ne permet pas à ce jour à l'opérateur de poursuivre les actions d'apprentissage du français à visée professionnelle agricole dans ce format (sécurité et santé des stagiaires et du formateur).

Aussi, en 2021, la demande de financement d'une nouvelle action n'est pas envisagée.

Par contre, pour clore le subventionnement 2020, et toujours dans l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi, il est proposé aux allocataires du RSA migrants actuellement inscrits dans un parcours d'insertion au sein de GERMA de participer à un atelier. Cet atelier aura naturellement pour objectif de conforter l'acquisition des vocabulaires indispensables à la compréhension des consignes de travail, aux déplacements professionnels et aux gestes techniques, en amont de missions en secteur agricole qui leur seront proposées.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input checked="" type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Maitrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension pour le public des Mineurs Non Accompagnés
Nom de l'organisme subventionné	Contact et Promotion
Numéro de la fiche	5.E
Pilote(s) CD de l'action	Mathias LIENHARD, MADE-SIDE-SAE en lien avec Barbara CLIGNY, MEF et Elisabeth de la Michellerie responsable de la CRIP-Cellmna au SPE
Objectifs du projet	Permettre aux MNA d'accéder rapidement à la langue française pour s'inscrire dans des formations qualifiantes leur permettant d'accéder à l'emploi dans les secteurs en tension et à leur autonomie à la majorité
Description du projet	sessions de FLE à partir des besoins exprimés par les établissements ASE prenant en charge les MNA
Public cible	Mineurs Non Accompagnés n'ayant pas les savoirs de base en langue française
Acteurs du projet	Association, établissements ASE gérant un dispositif dédié MNA
Intérêt du projet pour la collectivité	Permettre aux MNA d'accéder le plus vite possible aux formations qualifiantes et à leur autonomie
Perspectives de financement 2021	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : 31 000€</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) : 5*3 heures de cours et 1*2 heures d'atelier de soutien sur 16 semaines + 30 heures de séances d'orientation pour 24 apprenants répartis dans 2 groupes successifs</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 : ?</p> <p>Période de passage en CP estimée : février ?</p>

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : D.2 EMPLOYABILITE

La formation et la mise à l'emploi des publics ciblés prioritaires
(les jeunes – les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

Fiche 5.E : la maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension

Nom de l'action : FLE MNA

ACTION NOUVELLE



DE RENFORCEMENT



Pilotes : Barbara CLIGNY, Elisabeth de la Michellerie

Contexte et Enjeu :

Plus de 500 Mineurs Non Accompagnés étaient pris en charge par le Département du Bas-Rhin au début de l'année 2020, dont une part importante de non francophone.

L'accès au FLE est un préalable pour l'entrée en formation, notamment via l'apprentissage, et particulièrement sur les métiers en tension (bâtiment, restauration...).

L'éducation nationale ne parvient pas à faire face aux flux pour les plus jeunes. A partir de 16 ans, ces mineurs n'accèdent plus aux dispositifs UPE2A (dispositifs d'accompagnement : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).

Or, les plus de 16 ans constituent l'essentiel du public des Mineurs Non Accompagnés.

Objectifs :

Permettre rapidement au public des Mineurs Non Accompagnés de maîtriser la langue française, pour accélérer son insertion sociale et professionnelle.

Semi-intensive, la formation d'une durée de 16 semaines se structure comme suit :

- 5 fois 3 heures hebdomadaires durant 16 semaines
- 2 heures hebdomadaires de soutien personnalisé, particulièrement à destination de ceux qui rencontrent le plus de difficultés,
- 30 heures consacrées à leur orientation.

Public cible :

Mineurs non accompagnés accueillis dans les services dédiés (le Château d'Angleterre, Oberholz, le Foyer Notre Dame, le Foyer de l'adolescent et Le Relais)

Coût de l'action : 31 000 € - Association Contact et promotion

Procédure d'achat : Marché

Subvention

x

Etat d'avancement de l'action :

Pour un démarrage au plus tôt (1 session de 2 groupes en septembre 2019 et 1 session de 2 groupes en février 2020)

12 apprenants répartis dans 2 groupes successifs

2 sessions de formation semi-intensives sur 16 semaines chacune à raison de 5*3 heures hebdomadaires et d'un atelier de soutien personnalisé de 2h hebdomadaire à destination de ceux qui ont le plus de difficultés complété par 2H de séances d'orientation pour préparer leur avenir

Bilan 2020

Depuis 2018, chaque année, deux cycles de formation de 16 semaines chacun sont planifiés. Chaque cycle comporte deux groupes, de 12 participants par groupe.

Du 30 septembre 2019 au 14 février 2020, 21 jeunes se sont succédés dans cette formation, correspondant à un volume de 265 h de formation réalisées.

Les 21 entrées se sont échelonnées à flux constant, en cohérence avec l'accueil de MNA (de 6 participants en début de formation à 12 inscrits en fin de formation, dont 3 nouvelles inscriptions en janvier 2020).

Trois participants ont quitté la formation entre le 6 janvier et le 10 février 2020 pour effectuer un stage (coiffure – cuisine – boulangerie).

Le taux moyen de présence est de 86%. Il démontre une réelle implication de la majorité des apprenants.

Les absences ponctuelles ont toujours fait l'objet d'une attention particulière : les éducateurs ont été sollicités quand des recadrages se sont avérés nécessaires.

Selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence aux Langues, à l'issue de la formation, les apprenants ont atteint, a minima, un niveau supérieur à l'oral et/ou à l'écrit.

Certains apprenants, qui prenaient à peine la parole au début du cours, peuvent désormais se présenter avec assurance. Tous ont gagné confiance en eux, en mesurant les progrès réalisés.

Au fil de la formation, outre leur motivation pour progresser dans la langue, une vraie satisfaction à appartenir au groupe a pu être observée.

Cette première formation engagée sur le sol français permet aux jeunes de se familiariser avec les règles du savoir-vivre et du savoir-être en France et les prépare également à un contexte professionnel d'apprentissage.

Elle présente l'avantage de créer des liens entre les apprenants, ce qui leur permet d'élargir leur cercle social habituel, souvent constitué de jeunes de la même origine.

A compter de février 2020, 24 apprenants ont été répartis dans 2 groupes successifs de formation semi-intensive :

- 5 fois 3 heures hebdomadaires durant 16 semaines
- 2 heures hebdomadaires de soutien personnalisé à destination de ceux qui rencontrent le plus de difficultés, complétées par 2 heures consacrées à leur orientation.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite ?....)

Reconduction souhaitée en 2021.

Ces sessions de formation permettent aux jeunes de mieux s'intégrer à la culture française et d'accéder dans de meilleures conditions aux formations qualifiantes. Elles constituent un réel outil de lutte contre les exclusions.

Beaucoup des participants n'ont jamais été scolarisés. Aussi, proposer des approches pédagogiques différentes et simultanées serait souhaitable pour permettre aux groupes de progresser, malgré l'hétérogénéité des niveaux.

Pour ces mêmes raisons, il paraît judicieux d'organiser plusieurs sessions.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input checked="" type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	La maîtrise de la langue française (plateforme départementale)
Nom de l'organisme subventionné	Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle (GIP FCIP)
Numéro de la fiche	6.E
Pilote(s) CD de l'action	A définir
Objectifs du projet	<p>L'objectif de l'action est de permettre la maîtrise de la langue française des publics d'origine étrangère afin de favoriser leur accès à l'emploi, à travers les missions menées par la <i>Plateforme départementale de maîtrise du français</i>.</p> <p>Le GIP intervient plus spécifiquement sur quatre champs d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution, par son action de formation et d'animation auprès des acteurs de l'insertion socio-professionnelle et linguistique, à l'insertion des publics d'origine étrangère bénéficiaires du RSA ; - la production de matériel pédagogique d'apprentissage du français axé sur la thématique du monde socio-professionnel et des codes et postures ; - l'animation des réseaux d'acteurs pour la construction de parcours d'apprentissage ; - la formation des intervenants, formateurs et bénévoles.
Description du projet	<p>Le GIP strasbourgeois déploie son expertise en matière de coopération partenariale et d'ingénierie auprès de la plateforme.</p> <p>Il joue plus précisément un rôle d'interface entre partenaires institutionnels et acteurs de terrain mais également de conseiller technique auprès de ces premiers. Pour ce faire, elle remplit trois fonctions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler le territoire et couvrir les zones blanches en matière d'offres d'apprentissage ; - articuler l'offre existante avec les formations proposées et financées par la Région ; - articuler les parcours de formation afin de mener les bénéficiaires vers une meilleure maîtrise de la langue française.
Public cible	publics d'origine étrangère (publics issus de l'immigration, primo-arrivants, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi)
Acteurs du projet	GIP FCIP, acteurs du territoire proposant des offres de formation
Intérêt du projet pour la collectivité	L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours de français, d'évaluation des besoins et de coordination des dispositifs empêchent le développement d'un parcours

	<p>d'insertion sociale comme professionnelle efficient des publics d'origine étrangère, bien souvent en situation de précarité et marginalisés.</p> <p>De ce point de vue, l'action portée par le GIP FCIP auprès de la plateforme présente une réelle plus-value pour ce public ainsi que pour le Département qui les accompagne, et ce sur deux volets en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux droits : la maîtrise du français, permettant la compréhension et la discussion, est un levier essentiel à la réalisation de démarches administratives et à l'échange avec un intervenant social ; - l'accès à l'emploi : au-delà de la maîtrise du français, les formations proposées au public comprennent des modules portant sur le vocabulaire ainsi que sur le savoir-être professionnel. <p>Soutenir l'action du GIP participe donc à limiter la précarisation des publics étrangers et à fluidifier leur parcours d'insertion sociale comme professionnelle.</p>
<p>Perspectives de financement 2021</p>	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : 40 000 €</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) :</p> <p>Information non disponible</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 :</p> <p>Crédits convention pauvreté : subvention déjà financée en 2020 sur les crédits convention pauvreté</p> <p>Période de passage en CP estimée : octobre 2021</p>

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : D.2.EMPLOYABILITE

Fiche 6.E **La maîtrise de la langue française (plateforme départementale)**

Nom de l'action : Plateforme départementale GIP FCIP

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



2 ans : 2018/2019 et 2019/2020

Pilote (s) : Valérie QUIETI

Contexte et Enjeu :

L'apprentissage du français est la première étape du parcours d'intégration. Cet apprentissage est cependant différent selon le pays de provenance, l'âge et les conditions d'arrivée en France mais aussi le niveau de qualification ou d'emploi dans le pays d'origine. Aussi, l'ensemble des organismes, en majorité associatifs (associations de quartiers, centres sociaux culturels...), s'adaptent à la demande de proximité sans forcément adopter une logique de parcours.

La question de l'intégration professionnelle représente pourtant un enjeu décisif, d'autant plus complexe qu'il concerne un public d'une extrême diversité tant par son origine géographique, sa situation à l'arrivée sur le territoire français ou sa maîtrise de la langue française que par son profil sociodémographique.

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins ou encore le manque de coordination des dispositifs sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA. L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS), a été à l'origine de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace).

Le Bas-Rhin soutient son développement depuis 2018.

Objectifs :

Les missions de la Plateforme départementale de maîtrise du français s'articulent autour des axes suivants :

- Répertorier toute l'offre développée sur le territoire du Bas-Rhin en matière d'apprentissage de la langue française,
- Identifier les publics devant bénéficier de cours de français,
- Analyser quel niveau et type de cours seraient nécessaires,
- Animer le réseau d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage,
- Proposer un programme de formation/professionnalisation des intervenants en ateliers sociolinguistiques (programmation semestrielle),
- Mettre en œuvre des sessions d'apprentissage de français afin de couvrir tous les besoins.

L'annulation des réunions territoriales prévues dans chaque arrondissement en 2020 a été remplacée par un questionnaire adressé aux structures. Le dépouillement est en cours. La cartographie n'a pas été actualisée. L'objectif 2021 est de disposer d'une cartographie interactive.

Pour ce qui concerne la formation des formateurs et des bénévoles, le calendrier a également connu beaucoup de reports. Cependant, 14 jours de formation (10 modules dont 6 à distance) ont eu lieu et 88 personnes ont été formées.

Les nouveautés :

- 3 modules en ligne consacrés à l'enseignement à distance en juin
- Un partenariat avec Plurielles (atelier passerelle) sur le module FLE et l'éducation au numérique
- Un module de 2 jours sur les fondamentaux en ASL, à Gundershoffen, pour un groupe de bénévoles. Une perspective 2021, suite à la pertinence de ce type d'action : ouvrir cette possibilité ailleurs, dans des territoires plus ruraux du Bas-Rhin.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ? ...)

Cette action constitue un réel soutien à l'ensemble des acteurs, des intervenants et des publics concernés par la maîtrise de la langue française au service de l'insertion sociale et professionnelle. La poursuite du développement des missions est souhaitée, avec notamment :

- La programmation semestrielle 2021, déjà disponible, des modules de formation/information dédiée à tout intervenant en atelier de sociolinguistique (bénévoles, services civiques, formateurs)
- Une réflexion sur un site internet unique (« Saisissez-le une seule fois » pour les structures qui doivent renseigner coordonnées, proposition pédagogique, ... auprès de chaque plateforme) et une carte interactive par le GIP FCIP Alsace, sur un périmètre géographique plus large, en maintenant les échelles territoriales des partenaires financeurs dont le Bas-Rhin.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA) MESJ
Intitulé de l'action	Booster, un service civique pour raccrocher
Nom de l'organisme subventionné	Unis cité
Numéro de la fiche	7.E
Pilote(s) CD de l'action	C.GODET. A venir : Julie BLAYAC
Objectifs du projet	Proposer à des jeunes en décrochage scolaire de réaccrocher un projet de scolarité ou de formation.
Description du projet	Recruter les jeunes sur un service civique alterné : <ul style="list-style-type: none"> - 3 jours en mission de service civique auprès d'associations diverses - 2 jours de cours adapté construit selon le projet du jeune
Public cible	Les jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans
Acteurs du projet	Unis cité, associations proposant des missions, travailleurs sociaux, éducation nationale, mission locale
Intérêt du projet pour la collectivité	Inscrit au plan d'actions Enfance Famille jeunesse. Insertion des jeunes vers l'emploi
Perspectives de financement 2021	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : à étudier avec le CD68. L'action existe dans le Haut-Rhin mais sans financement du Département.</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) :</p> <p>Financement du coordonnateur et des frais occasionnés pour l'accompagnement des jeunes dans leur projet</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 :</p> <p>Réflexion à conduire dans la cadre du rapprochement des deux politiques jeunesse du département.</p> <p>Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du partenariat déjà existant avec Unis cité (contrat d'objectifs actuel portant sur 100 000 euros annuels).</p> <p>Période de passage en CP estimée : fin 2021/début 2022</p>

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : D.2 EMPLOYABILITE

Fiche 7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances

Nom de l'action : programme BOOSTER

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



2018/2019 et 2019/2020

Pilote (s) : Catherine GODET puis Julie BLAYAC

Contexte et Enjeu :

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Chaque année, en France, 110 décrocheurs scolaires sont identifiés par les plateformes de lutte contre le décrochage, 38% ont moins de 18 ans. L'enjeu est triple :

- Humain : des talents non valorisés et une scolarité vécue en état de souffrance par de nombreux « décrocheurs » (perte d'estime de soi, sentiment d'être dépassé, peur de l'école, repli sur soi, etc.)
- Social : une exposition plus forte des « décrocheurs » à la précarité pour le reste de leur vie (isolement, chômage, problèmes de santé, problèmes avec la justice, etc.).
- Financier : le coût d'un élève ayant décroché est évalué à 230 000 euros, tout au long de sa vie.

Cette action a pour vocation de changer le regard que les décrocheurs portent sur eux-mêmes et celui porté sur les mineurs en situation de décrochage scolaire, par leur engagement au sein des organismes d'accueil de volontaires.

L'enjeu est de permettre à des jeunes de « raccrocher » en s'engageant.

Objectifs :

- Remobiliser les jeunes en panne de projet d'avenir
- Leur permettre de reconstruire un projet grâce à leur expérience de volontariat en service civique
- Les remettre en confiance en leur permettant de créer de l'utilité sociale

L'objectif du programme Booster est de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation diplômante) de jeunes en situation de décrochage, grâce à une expérience de vie en service civique alternée avec une remise à niveau scolaire, durant 6 à 8 mois.

Le programme Booster est un programme de service civique où 10 places sont réservées à des mineurs décrocheurs pour lesquels une remise à niveau scolaire est mise en place localement (en priorité avec l'Education Nationale et/ou secondairement d'autres opérateurs de la formation et de l'insertion, en accord avec l'EN), et dont les trois jours minimum de service civique sont consacrés à des missions accessibles (service civique en alternance). Les 10 majeurs sont quant à eux en temps plein Service Civique.

Public cible :

A Haguenau : 20 jeunes du territoire de Haguenau âgés de 16 à 25 ans orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

A Strasbourg : 20 jeunes de l'Eurométropole de Strasbourg âgés de 16 à 25 ans orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 38 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 76 000 € (38 000 € pour la programmation 2018/2019 et 38 000 € pour la programmation 2019/2020)

Procédure d'achat : Subvention x

Etat d'avancement de l'action :

Les volontaires (20 à Strasbourg dont 10 mineurs, 20 à Haguenau dont 10 mineurs) ont débuté leur service civique le 2 décembre 2019.

Le mois de décembre a été consacré à l'intégration et à la formation initiale des volontaires dans le programme.

Ils ont été accompagnés par deux coordinatrices d'équipe (une à Haguenau et une à Strasbourg) et par la chargée de formation d'Unis Cité.

A partir du mois de janvier 2020, ils ont débuté leurs missions de service civique sur le terrain :

Pour les mineurs, les temps de formation et de remobilisation scolaire ont débuté au mois de février.

Les jeunes de la promotion 2019-2020 ont fini leur service civique le 31 juin 2020.

Une nouvelle promotion a débuté le 1^{er} décembre 2020.

Bilan au 31 décembre 2020

Le programme booster alterne service civique et remobilisation scolaire de la manière suivante :

- 3 jours/semaine en service civique avec Unis Cité pour vivre des projets de solidarité en équipes
- 2 jours/semaine en lycée pour retrouver l'envie d'apprendre et découvrir des formations/métiers

Le programme Booster, lancé à Haguenau au dernier trimestre de 2019, s'est rapidement étoffé grâce à l'implication de nombreux partenaires locaux.

Malgré une année impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19, les résultats de développement semblent atteints : un recrutement de qualité (des jeunes issus de la diversité, engagés), des missions variées et adaptées aux profils de volontaires accueillis, une alternance service civique/Education Nationale qui facilite la reprise d'études des mineurs.

Le bilan détaillé des actions et des missions est disponible.

Le programme Booster de Strasbourg a connu les mêmes difficultés liées à la crise sanitaire mais le bilan est également positif pour chacun des participants.

Les volontaires mineurs ont travaillé tous les mardis matin de 10H à 12H00 à l'association Savoir pour Réussir pour effectuer une part de la remise à niveau scolaire. Les séances mises en place permettent de revoir les bases d'orthographe et de mathématiques, tout en restant orientées sur la reprise de confiance en soi et le développement de la créativité.

L'association Savoir pour réussir constate un fort taux de présence des jeunes durant toute l'année aux cours d'écriture et de calcul mental. Selon l'association, le format proposé au début de programme fonctionne avec la grande partie du groupe, mais les apprenants qui sont en difficultés gagneraient à avoir plus de temps que celui qui leur est alloué.

Le bilan de l'action par les participants, en quelques extraits :

Leurs remerciements :

« Je remercie le service civique de m'avoir beaucoup apporté, j'ai beaucoup pris confiance en moi, j'ai pu venir en aide aux personnes qui en avaient besoin, et j'ai appris à faire des animations. Je remercie également tous les salariés j'en garderais de très très bons souvenirs » **P.**

« Je remercie Unis Cité de m'avoir engagé, de m'avoir fait confiance. Mais ces remerciements vont d'abord à ma CEP qui s'est entièrement donnée à son travail comme personne d'autre » **N.**

« Merci beaucoup pour toute les choses que j'ai accompli grâce à toi, l'aide que tu nous as apporté c'est vraiment gravé en moi et grâce à ça j'espère réussir après le service civique » **J.**

« Je remercie le service civique car j'ai pu connaître de nouvelles personnes, me faire des amis, ça m'a permis d'avoir plus confiance en moi qu'au départ, grâce au service civique j'ai pu prendre la parole devant des personnes importantes sans gros problème de timidité » **G.**

« Si je dois passer un remerciement au service civique, c'est tout d'abord à Kahina pour s'être occupée de notre équipe et de nous avoir monter vers le haut. Grâce au service civique j'ai beaucoup appris sur moi-même mais aussi sur les autres. Je pense que j'en ressortirais plus grand et plus mature » **R.**

Messages des BOOSTERS à la prochaine promotion

« Fonce ! Il y a tellement de beaux moments à vivre et tant à apprendre sur soi-même, c'est une expérience à part entière qui t'apportera beaucoup ! » **I.**

« L'introspection sera le chemin de ton service civique, un engagement envers ton avenir » **N.**

« Booster est une expérience humaine et enrichissante » **B.**

« Si je devrais dire une phrase à un jeune qui souhaite faire BOOSTER c'est évidemment « Tu ne le regrettera pas ! » **M.**

« Je dirais que faire un service civique est une grande aide dans le futur pour trouver un métier, pour soi-même. Au départ j'étais renfermé sur moi-même, j'avais peur de l'inconnu mais grâce au service civique j'ai appris à m'ouvrir aux autres et cela m'a permis d'ouvrir d'autres portes vers d'autres métiers » **P.**

« Si tu es motivé, que tu as la tête pleine de projet, que tu veux vivre de nouvelles expériences en équipe, mais par-dessus tout, si tu veux en apprendre sur toi et acquérir une confiance en toi ultime : ce programme sera certainement fait pour toi et te fera le plus grand bien. C'est une expérience unique qui est malheureusement beaucoup trop courte » **L.**

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ? ...)

C'est un levier qui repositionne le jeune dans une nouvelle dynamique. Il permet de :

- Donner des repères aux jeunes décrocheurs :
 - Accompagnement par le coordinateur Unis-Cité durant son service civique, en lien avec un référent éducation nationale sur le temps scolaire.
 - Missions, au rythme soutenu, permettant une montée en puissance sur l'année.
- Acquérir de nouvelles compétences :
 - Remise à niveau scolaire, grâce à une formation adaptée aux besoins du jeune, 2 jours par semaine.
 - Compétences transversales : confiance en soi, autonomie, présentation, respect des règles, au travers des missions de terrain, des temps de formation civique et citoyenne, du projet d'avenir.
- Adopter un nouveau positionnement :
 - Posture de volontaire qui renforce le sentiment de responsabilité.
 - Travail autour du projet d'avenir du jeune.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input checked="" type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Ateliers de l'Engagement
Nom de l'organisme subventionné	Entraide Emploi, Cidff, L'Atelier Utileco (refus de la subvention en 2020)
Numéro de la fiche	8.E
Pilote(s) CD de l'action	Chargée de Mission Inclusion Sociale
Objectifs du projet	<p>La finalité du projet est la mise en œuvre d'<i>Ateliers de l'Engagement</i>, dispositifs d'accompagnement à destination des bénéficiaires des minimas sociaux afin de leur permettre d'accéder à des missions de bénévolat.</p> <p>L'accompagnement proposé vise à enrichir la notion d'employabilité en valorisant les compétences sociales, l'intégration dans un collectif et l'estime de soi.</p> <p>Les actions mises en œuvre ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des personnes éloignées de l'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, vers l'engagement bénévole dans une dynamique de parcours d'insertion vers l'emploi. - Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants (mobilité, apprentissage de la langue française, etc.). - Accompagner les participants dans la recherche de missions de bénévolat, en adéquation avec leurs envies et compétences. - Permettre la valorisation de l'engagement bénévole dans le cadre du parcours d'insertion des participants.
Description du projet	<p>Les ateliers de l'engagement s'articulent autour de plusieurs modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et information des bénéficiaires. - Diagnostic portant sur les compétences, centres d'intérêts et freins des bénéficiaires. - Entretiens individuels réguliers. - Ateliers collectifs (connaissance du monde associatif, travail sur les appétences, valorisation de l'expérience, etc.). - Mise en relation des bénéficiaires avec des associations. - Accompagnement des associations dans l'accueil et le suivi des bénévoles. - Tutorat externe pendant plusieurs mois à partir du démarrage de l'activité bénévole. <p>A compter de 2021, les opérateurs deviendront les référents de parcours des BRSA engagés dans le dispositif.</p>

Public cible	Allocataires du RSA
Acteurs du projet	L'Atelier (opérateur) CIDFF (opérateur) Entraide Emploi (opérateur) Eurométropole de Strasbourg (partenaire)
Intérêt du projet pour la collectivité	<p>Cette action vise à favoriser l'implication sociale de personnes en situation de précarité par le biais d'un engagement bénévole. Cet engagement constitue la première étape d'un parcours progressif d'insertion, adapté aux atouts et potentiels des personnes. Il est fondé sur le principe que chacun contribue à la société et que la société a besoin de chacun.</p> <p>L'accompagnement proposé dans le cadre de ce dispositif permet d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et leur éloignement de la dynamique d'emploi. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (Ateliers Passerelles, accompagnement social des BRSA, épiceries sociales).</p> <p>L'engagement bénévole est inscrit pleinement comme un axe fort du Service Public de l'Insertion à travers ses appels à projets, et à travers la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.</p>
Perspectives de financement 2021	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Points de vigilance quant à la pertinence de renouveler l'action :</p> <p>Sur le territoire de l'Utams Ouest, Entraide Emploi a obtenu en 2020 une subvention pour la mise en œuvre d'Ateliers de l'Engagement à destination d'un public adulte. Le dispositif n'a pas démarré à ce jour, le lancement est prévu courant septembre. La structure a proposé de faire porter la convention sur la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 (et non sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 comme initialement prévu).</p> <p>Sur les territoires de l'EMS et de l'Utams Sud, il n'y a eu que 5 nouvelles entrées depuis début 2020 (pour 60 places).</p> <p>Utileco, opérateur portant les Ateliers de l'engagement sur l'Utams Nord depuis 2018, n'a pas souhaité renouveler sa demande de subvention pour 2020 en raison d'un manque de public. Une partie des fonds ont été redirigés vers l'action « Pluche Solidaire » portée par ce même opérateur. Compte tenu de ces éléments, il se posera la question de la pertinence d'un nouvel appel à projet sur l'Utams Nord en cas de renouvellement de l'action.</p>

	<p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention :</p> <p>120 000 €</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) :</p> <p>(Environ 80 % de charges de personnel)</p> <p>24 000 € Entraide Emploi (Utams Ouest)</p> <p>24 000 € Cidff (Utams EMS Nord et Strasbourg Ville)</p> <p>48 000 € L'Atelier (Utams Sud, Utams EMS Sud et Strasbourg Ville)</p> <p>24 000 € Opérateur Utams Nord (à définir)</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 :</p> <p>Fond d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi</p> <p>Période de passage en CP estimée : Février 2021.</p>
--	---

Programmation FAPI

☐ 2019 – 2020

Axe de travail : **D.2 Employabilité**
Fiche 8.E. Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen dans le cadre de CDV67

Nom de l'action : **Ateliers de l'Engagement**

ACTION NOUVELLE ☐

ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement) ☒
Programmation FAPI 2017 – 2020

Pilote (s) : Carole Nold, Direction de l'insertion et du logement (ex-Made, ex-Masp)

Contexte et Enjeux :

Dans le cadre de la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement, le Département apporte une réponse aux besoins d'accompagnement des allocataires du RSA qui souhaitent s'engager dans une activité citoyenne. Cette démarche individuelle s'inscrit dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue ont mis en place des ateliers dédiés à un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA souhaitant s'investir dans une activité bénévole ou citoyenne.

Ces « ateliers de l'engagement » s'articulent autour de plusieurs modalités :

- Accueil et information des bénéficiaires.
- Diagnostic portant sur les compétences, centres d'intérêts et freins des bénéficiaires.
- Entretiens individuels réguliers.
- Ateliers collectifs (connaissance du monde associatif, travail sur les appétences, valorisation de l'expérience, etc.).
- Mise en relation des bénéficiaires avec des associations.
- Accompagnement des associations dans l'accueil et le suivi des bénévoles.
- Tutorat externe pendant plusieurs mois à partir du démarrage de l'activité bénévole.

Objectifs :

La finalité du projet est la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à destination des bénéficiaires des minimas sociaux afin de leur permettre d'accéder à des missions de bénévolat. L'accompagnement proposé vise à enrichir la notion d'employabilité en valorisant les compétences sociales, l'intégration dans un collectif et l'estime de soi.

Public cible : Allocataires du RSA

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 96 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 312 000 €

(2017/2018 : 120 000 €,

2018/2019 : 96 000 €)

Procédure d'achat : Subvention **Etat d'avancement de l'action :**

Les Ateliers de l'Engagement ont été lancés en janvier 2018 et ont connu plusieurs évolutions depuis cette date.

En 2020, il a été décidé de mettre fin au dispositif sur le territoire de l'Utams Nord en raison d'une faible mobilisation du public cible, liée notamment à des problématiques importantes de mobilité. Le dispositif s'est poursuivi sur le territoire de l'EMS (L'ATELIER et le CIDFF :40 places) et de l'Utams Sud (L'ATELIER : 20 places). Initialement prévu en début d'année, le lancement du dispositif sur le périmètre de l'Utams Ouest (ENTRAIDE EMPLOI : 20 places) n'a pu avoir lieu qu'en août, l'action se poursuivra donc jusqu'à fin juillet 2021.

En raison du contexte sanitaire, il y a eu très peu d'orientations vers le dispositif en 2020. De plus, les possibilités d'engagement pour les personnes accompagnées ont été très restreintes, beaucoup d'associations ayant suspendu ou réduit leurs activités. Toutefois, plusieurs personnes ont pu accéder à des missions, majoritairement dans le domaine de la solidarité, telles que : la tenue d'un vestiaire solidaire (Caritas, Croix Rouge), la préparation et distribution de repas à destination de personnes sans domicile fixe (Secours Populaire), la distribution de colis alimentaires (Restos du Cœur), le maintien d'un lien social avec des personnes âgées isolées via des visites ou contacts téléphoniques (Abrapa, Petits Frères des Pauvres), l'animation de cours de FLE (Maison des Potes), la création d'un site internet pour une ferme éducative (AGF), etc.

Par ailleurs, les opérateurs se sont adaptés aux contraintes liées à la crise sanitaire, notamment en assurant une veille sociale par téléphone durant les deux périodes de confinement et en recentrant leur proposition d'accompagnement sur des modalités individuelles plutôt que collectives.

Bilan au 31 décembre 2020

51 personnes ont été accompagnées dans le cadre des Ateliers de l'Engagement en 2020, 23 d'entre-elles ont pu accéder à une mission de bénévolat.

En raison de la crise sanitaire, la majorité des orientations sont intervenues durant le dernier trimestre.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?...)

L'engagement bénévole s'inscrit comme un axe fort du Service Public de l'Insertion au travers de ses appels à projets et de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'action « Ateliers de l'Engagement » vise à favoriser l'implication sociale de personnes en situation de précarité par le biais d'un engagement bénévole. Cet engagement constitue la première étape d'un parcours progressif d'insertion, adapté aux atouts et potentiels des personnes. Il est fondé sur le principe que chacun contribue à la société et que la société a besoin de chacun.

L'accompagnement proposé dans le cadre de ce dispositif permet d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et à leur éloignement de la dynamique d'emploi. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (Ateliers Passerelles, accompagnement social des BRSA, épiceries sociales, etc.).

Dans le cadre du parcours des bénéficiaires du RSA, les Ateliers de l'Engagement permettent d'amorcer une dynamique et de sortir les bénéficiaires de leur isolement. Ces derniers ont accès à un autre environnement : ils intègrent le monde associatif et ne sont plus cantonnés à des dispositifs qui leur sont exclusivement réservés. Ils bénéficient d'un accompagnement pour proposer leur candidature aux différentes associations ce qui est un vrai plus pour eux. Ils reconnaissent qu'ils n'auraient jamais pris contact de manière autonome. Les opérateurs, par leur connaissance fine du tissu associatif local, ont pu tisser des liens privilégiés avec les structures accueillantes ce qui permet un positionnement individualisé et une bonne intégration des bénéficiaires au sein de ces structures.

Les bénéficiaires du RSA, dès lors qu'ils sont engagés dans une mission de bénévolat, développent à leur rythme des savoir-faire et des savoir-être qui seront transférables au monde du travail. Ils peuvent envisager d'augmenter progressivement leur temps d'activité. Ils ont un sentiment d'appartenance à un collectif de travail et retrouvent leur place dans la société.

Les Ateliers de l'Engagement sont un outil pour les référents sociaux des bénéficiaires. L'objectif est de redynamiser le bénéficiaire en lui permettant d'exercer une activité d'utilité sociale.

Pour les personnes accompagnées par un référent professionnel, le dispositif permet de reprendre une activité proche d'une situation de travail et de développer ou d'actualiser des compétences en lien avec le projet professionnel.

Pour ces raisons, les Ateliers de l'Engagement ont trouvé toute leur place parmi les différentes actions d'accompagnement à destination des BRSA.

Depuis octobre 2020, deux opérateurs expérimentent la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du RSA qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans le cadre de leur parcours d'insertion, dans une logique de « dites-le nous une fois ». A compter de 2021, cette modalité sera généralisée à l'ensemble des opérateurs.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input checked="" type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Mobilisation vers l'emploi d'allocataires du RSA âgés de 30 ans ou moins / Territoire Ouest
Nom de l'organisme subventionné	Entraide Emploi
Numéro de la fiche	Fiche 9.E
Pilote(s) CD de l'action	Alexandre PERRAT (MASP/UTAMS Ouest)
Objectifs du projet	<p>La finalité de ce projet est de réussir à rompre avec "la culture de l'assistanat" et de mobiliser vers l'emploi ce public jeune qui en est éloigné ; lui permettre de se projeter dans le monde du travail et socialement.</p> <p>Nous espérons éviter la marginalisation de ce public ainsi que des comportements addictifs et autres, qui peuvent à long terme engendrer des coûts pour notre société.</p> <p>Il s'agit d'une opération de mobilisation tournée vers les jeunes allocataires du RSA afin d'augmenter leur employabilité. Nous souhaitons créer les conditions nécessaires pour donner les moyens à ces jeunes de se construire un parcours progressif <i>d'accès à la qualification et à l'emploi</i>.</p> <p>L'objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des jeunes BRSA en situation de précarité afin de leur permettre l'accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Il s'agit de permettre "la préparation ultime à l'emploi".</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Lever les freins à l'emploi de ce public. ↳ Gestion autonome par le jeune de son parcours progressif vers la qualification et l'emploi. ↳ Augmenter l'employabilité des jeunes BRSA par l'accès à la qualification ou par la prise d'un emploi durable ou de transition. ↳ Engagement du jeune dans les actions proposées.
Description du projet	<p>L'action a démarré en 2018, sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Saverne. En 2020, le déploiement de l'action sur l'ensemble du Territoire Ouest a été engagé.</p> <p>Nous proposerons à ce public un accompagnement socio-professionnel renforcé et une mobilisation dans l'emploi via la participation à des activités citoyennes.</p> <p>Chaque jeune intégrant l'action bénéficiera de cet accompagnement socio-professionnel renforcé.</p>

Une quarantaine de jeunes sont accompagnés en file active.
Le nombre total de jeunes accompagnés depuis le démarrage de l'action était de 87 en mars 2020.

a) Mobilisation dans l'emploi : *participation à des activités citoyennes avec encadrement technique*

Il s'agira de permettre aux bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi une prise d'activité progressive (7h30/semaine).

Nous souhaitons créer quatre équipes de 4 personnes, qui effectueront des activités citoyennes dans les communes, associations et autres structures du territoire d'intervention de l'Utams.

Un tutorat technique sera effectué par un encadrant.

L'encadrant assurera avec le véhicule de l'association les déplacements sur les chantiers. Il organisera les activités citoyennes tout en accompagnant les bénéficiaires, afin de favoriser leur adaptation/réadaptation à une situation professionnelle.

b) Mise en place d'un accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement socio-professionnel renforcé portera sur deux thématiques une dite « social » et l'autre « de préparation vers la qualification et/ou l'emploi ».

L'accompagnement « social » consistera à aider les jeunes BRSA dans la résolution et la gestion de leurs problématiques sociales qui représentent un frein à leur insertion professionnelle. Nous les aiderons à résoudre leurs difficultés telles que le mode de garde, la mobilité, le budget, le logement la famille, leur permettant ainsi d'organiser et gérer une reprise d'activité et de s'y maintenir.

L'accompagnement « de préparation vers la qualification et/ou l'emploi » aura pour objectif de permettre aux personnes de s'inscrire dans un parcours de qualification et d'insertion professionnelle durable. Ainsi un travail sur le projet professionnel et les savoirs être leur sera proposé.

En complémentarité à cet accompagnement socio-professionnel s'ajoutera un accompagnement professionnel par le Pôle Emploi.

c) Moyens Humains :

↪ 1 encadrant pour le tutorat technique dans le cadre de la mobilisation de l'emploi ;

↪ 1 intervenant social pour la mise en œuvre de l'accompagnement socio-professionnel ;

↪ Coordinatrice de service pour l'ingénierie, le suivi de projet et la rédaction de bilans ;

↪ Partenariat avec le Conseiller Emploi du CD ;

↪ Partenariat avec le Pôle Emploi : 1 Conseiller Emploi interlocuteur principal ;

	<p>↳ Cellule de suivi.</p> <p>d) Moyens matériels et techniques :</p> <p>↳ Activités mises à disposition par les communes, associations et autres ;</p> <p>↳ Véhicule, petites fournitures.</p> <p>↳ Locaux à Saverne ou Monswiller pour l'accueil du public et l'accompagnement socio-professionnel.</p> <p>↳ Locaux en Alsace Bossue pour l'accompagnement socio-professionnel</p> <p>↳ Outils informatiques et d'impression, accès téléphonique et internet.</p> <p>e) Plan de financement : exemple du budget 2020</p> <p>Le budget de l'action prévoit les financements suivants pour l'année 2020 :</p> <table border="1" data-bbox="549 770 1398 1162"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FSE/CD (convention en cours)</td> <td>38392</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental FAPI</td> <td>15500</td> </tr> <tr> <td>Crédit Insertion CD</td> <td>40000</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'aide aux jeunes</td> <td>10500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Montant en €	FSE/CD (convention en cours)	38392	Conseil Départemental FAPI	15500	Crédit Insertion CD	40000	Fonds d'aide aux jeunes	10500		
	Montant en €												
FSE/CD (convention en cours)	38392												
Conseil Départemental FAPI	15500												
Crédit Insertion CD	40000												
Fonds d'aide aux jeunes	10500												
<p>Public cible</p>	<p>Tous BRSA du territoire âgés de 30 ans ou moins, cumulant plusieurs freins à l'accès à la qualification ou à l'emploi.</p>												
<p>Acteurs du projet</p>	<p>Partenaires : pôle emploi ; mission locale ; communes.</p>												
<p>Intérêt du projet pour la collectivité</p>	<p>Cette action s'inscrit dans la stratégie jeunesse du Territoire Ouest pour une dynamique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.</p> <p>L'action repose sur une approche innovante de l'accompagnement en raison notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la mise en situation de travail des jeunes 1 jour/semaine, avec encadrement technique réalisé par Entraide Emploi ; - de l'association des communes du Territoire à travers la mise à disposition des activités citoyennes ; - de la valorisation des compétences acquises par les jeunes. 												
<p>Perspectives de financement 2021</p>	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>												

	<p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : 30 500 € au total</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) : plan de lutte contre la pauvreté</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 :</p> <p>Période de passage en CP estimée :</p>
--	---

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : E. La préparation ultime à l'emploi
Fiche 9.E

Nom de l'action : Mobiliser les jeunes BRSA du territoire Ouest vers la qualification et l'emploi (dite « action jeunes BRSA » ou « action jeunes »)

~~ACTION NOUVELLE~~

ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)

2018 ; 2019 ; 2020

Pilote (s) :

Alexandre PERRAT DASP/UTAMS Ouest

Contexte et Enjeu :

Cette action s'inscrit dans la déclinaison du PDEI et du PTEI ainsi que dans la stratégie jeunesse du Territoire Ouest, pour une dynamique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'action repose sur une approche innovante de l'accompagnement en raison notamment:

- de la mise en situation de travail des jeunes 1 jour/semaine, avec encadrement technique réalisé par Entraide Emploi ;
- de l'association des communes du Territoire à travers la mise à disposition des activités citoyennes ;
- de la valorisation des compétences acquises par les jeunes.

Objectifs :

Il s'agit d'une opération de mobilisation tournée vers les jeunes allocataires du RSA afin d'augmenter leur employabilité. Nous souhaitons créer les conditions nécessaires pour donner les moyens à ces jeunes de se construire un parcours progressif d'accès à la qualification et à l'emploi.

La finalité de ce projet est :

- de réussir à rompre avec "la culture de l'assistantat"
- de mobiliser vers l'emploi ce public jeune qui en est éloigné
- d'éviter la marginalisation de ce public ainsi que des comportements addictifs et autres
- de lui permettre de se projeter dans le monde du travail et socialement.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des jeunes bénéficiaires du RSA en situation de précarité afin de leur permettre l'accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Il s'agit de permettre "la préparation ultime à l'emploi" :

- ↳ Lever les freins à l'emploi de ce public.
- ↳ Gestion autonome par le jeune de son parcours progressif vers la qualification et l'emploi.
- ↳ Augmenter l'employabilité des jeunes BRSA par l'accès à la qualification ou par la prise d'un emploi durable ou de transition.
- ↳ Engagement du jeune dans les actions proposées.

Public cible :

Tous bénéficiaires du RSA du territoire, âgés de 30 ans ou moins, cumulant plusieurs freins à l'accès à la qualification ou à l'emploi.

Coût de l'action :

Récapitulatif du financement en 2020 :

Crédits insertion CD 67 : 40 000 €

FSE : 27 939 € (montant prévisionnel, le bilan FSE est prévu courant du 1^{er} semestre 2021)

FAPI : 15 500 € pour ENTRAIDE EMPLOI

FAJ : 15 000 €

Subvention FAPI :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 15 500 € sur la ligne FAPI 9.E

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années :

2018 : 39 500 € FAPI (24 000 € sur la ligne 8.E + 15 500 € sur la ligne 9.E)

2019 : 39 500 € FAPI (24 000 € sur la ligne 8.E + 15 500 € sur la ligne 9.E)

A compter de l'année 2020, seule la ligne préparation ultime à l'emploi est mobilisée. L'atelier de l'engagement est devenu une action indépendante de l'action jeunes. Ceci explique la baisse du montant de subvention FAPI sollicité en 2020. Ce sera également le cas en 2021.

Procédure d'achat : Subvention X

Etat d'avancement de l'action :

Mise en œuvre depuis 2018.

Sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, le nombre total de jeunes accompagnés est de 105.

L'élargissement de l'action à l'ensemble du territoire Ouest a été retardé par la crise sanitaire. Le déploiement a malgré tout été engagé, avec l'orientation d'une quinzaine de jeunes d'Alsace Bossue à ce jour.

Bilan 2020 :

Sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, 105 jeunes ont été accompagnés, avec, au 31 décembre de chaque année, un nombre d'accompagnements en cours :

Au 31 décembre 2018 : 53 jeunes en accompagnement

Au 31 décembre 2019 : 58 jeunes en accompagnement

Au 31 décembre 2020 : 64 jeunes en accompagnement.

Les freins essentiels au retour à l'emploi les plus souvent rencontrés sont des problèmes de santé, de mobilité et de mode de garde.

Les résultats 2020 sont positifs. Sur 64 jeunes accompagnés, 32 ont eu accès à l'emploi, 6 se sont engagés dans une formation dont 5 formations qualifiantes ou certifiantes et 9 jeunes ont connu une réorientation.

Les accès à l'emploi se répartissent comme suit :

- 16 ont repris une activité professionnelle, dont 6 en emploi durable
- 7 ont été recrutés en SIAE
- 4 ont signé un CAE prescrit par le CD67
- 5 accès à l'emploi non précisés.

Au-delà des résultats quantitatifs (flux, sorties), des indicateurs qualitatifs permettront de faire le bilan des acquis obtenus par chaque jeune accompagné. La réalisation d'un bilan pluriannuel (2018-2020) de l'action est en cours.

Malgré la crise sanitaire et les périodes de confinement, l'accompagnement des jeunes a été poursuivi sans rupture. Pendant la première période de confinement, les entretiens ont été réalisés par téléphone. Les activités citoyennes ont dû être interrompues de manière provisoire mais elles ont été remises en place dès que possible.

Période d'interruption des activités citoyennes en raison de la crise sanitaire 2020 : du 15 mars au 30 juin 2020 et du 29 octobre au 31 décembre 2020.

Période d'interruption des entretiens en présentiel pour la même raison : du 15 mars au 21 juin 2020 et du 29 octobre au 31 décembre 2020.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ?....)

Cette action constitue un réel levier pour l'intégration des publics jeunes. Le déploiement va se poursuivre.

L'UTAMS souhaite pérenniser cette action qui porte ses fruits. La mobilisation de la ligne de crédits d'insertion du CD 67 à hauteur de 40 000 € y contribue à compter de 2020.

Le plan de financement prévisionnel en 2021 est le suivant :

FSE : 46 234 €

Crédits d'insertion CEA : 40 000 €

Plan de pauvreté : 15 000 €

FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION

FICHE : Parcours vers l'emploi Mission Locale Molsheim

CONTEXTE	L'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes et les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin, en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion inscrite dans le Plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI) 2018-2021
DESCRIPTION	<p>Depuis 2016, l'ensemble des professionnels des associations du territoire de Molsheim se sont engagés à se rencontrer 3 à 4 par an pour échanger sur les outils utilisés, partager leurs connaissances sur les méthodes d'accompagnement et surtout élaborer des outils communs et mutualiser les compétences professionnelles.</p> <p>Ces temps de travail peuvent être aussi l'occasion de rencontrer des acteurs de l'économie soit au sein de ce groupe soit lors de visite sur site.</p>
ENJEU	Avant tout, ces rencontres ont pour vocation d'améliorer l'accompagnement professionnel des jeunes et des bénéficiaires du RSA suivis par chacune des associations présentes. Vocation confortée dans le cadre du PDEI.
Objectifs	Les partenaires du territoire se sont associés pour proposer un accompagnement renforcé en proposant un parcours, et répondre au mieux aux problématiques communes de leur public respectif
Action	<p><u>Méthodologie et mise en œuvre</u> (action finançable budget 2018, à réaliser au 1^{er} semestre 2019)</p> <p>Les professionnels ont établi un diagnostic des attentes et des besoins pour le public accompagné. Certains ateliers seront animés par les professionnels eux-mêmes dans le cadre de leur participation à cette mutualisation (voir détail ci-dessous).</p>

	<p>Pour autant, fort de notre expérience antérieure, il est apparu des besoins d'ateliers complémentaires que seuls des intervenants externes puissent assurés au regard de leurs compétences et des sujets abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Préparation à l'intégration professionnelle » L'offre formation : 4 sessions - « Action globale pour les bénéficiaires du RSA et public jeune » ICF conseil groupe : 3 sessions - « Découverte de l'intérim » GEZIM : 1 session <p>La Mission Locale de Molsheim se chargera de la coordination, du suivi de l'action, ainsi que de la mise à disposition de salles.</p>
Public cible	Tous les publics accompagnés dans les différentes structures, plus particulièrement les jeunes et les BRSA
Durée de l'action	Ateliers répartis sur l'année, calendrier semestriel X2
Pilote	Politique : Technique : Aurélia FLAUS
Porteur de l'action Prestataire	Mission Locale de Molsheim
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - FAPI 15000€
Partenaires	Associations du territoire de Molsheim : Bruche Emploi, Association L'atelier. Mission Locale Intervenants : ICF CONSEIL et GEZIM
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participations • Suivi des participants à 3 mois

Gouvernance	Directeur de projet : Chef de projet : Coordinateur FAPI : Valérie QUIETI Groupe projet :
--------------------	--

ECHEANCIER :

Détail des ateliers envisagés :

1) Animés par les opérateurs professionnels dans le cadre de cette mutualisation

Intitulé	Organisé par	contenu
Gestion administrative quotidienne	Bruche emploi	Gestion temporelle des papiers, tri....
L'aventure numérique	DAE	Comment appréhender les outils La « e.réputation »
Construction Projet Professionnel Ou de Vie	DECLIC	Ateliers d'introduction au projet professionnel Activité 1 : « Les 10 expériences », réflexion sur la construction d'un projet professionnel Activité 2 : « Photo-langage », repérage des centres d'intérêt Activité 3 : « Carte de compétences », identification des savoirs, savoir-faire et savoir-être
Budget	TSI et Bruche emploi	<i>Mon Budget</i>
« Moi et Vous »	DECLIC	Atelier théâtre Le langage par les gestes, le corps, l'expression
Gestion des conflits	DECLIC	Méthodologie de résolution de conflit

2) Animé par un partenaire extérieur (à titre gratuit) :

Découverte de l'Intérim	GEZIM	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec le milieu de l'entreprise - Faciliter la rencontre avec des futurs employeurs - Définir les attentes des employeurs
-------------------------	-------	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Dépasser les idées reçues et les craintes de l'Intérim - Participer à un entretien d'embauche
--	--	--

3) Actions à financer :

Préparation à l'intégration professionnelle	L'offre Formation	4 sessions
Action globale pour les bénéficiaires du RSA et public jeune » groupe :	ICF conseil	3 sessions
Coordination des partenaires	Mission Locale	

Le programme des ateliers animés par les opérateurs professionnels de la mutualisation (1) est un prévisionnel et sera assuré selon les potentialités de chacun d'eux ainsi que de leurs disponibilités. Le budget prévisionnel de l'action est de 15 000 €

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : D.2 EMPLOYABILITE

Fiche 9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases de savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement

Nom de l'action : Mission Locale de Molsheim « Parcours vers l'emploi »

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



(2018-2019) et (2019-2020)

Pilote (s) : Aurélia FLAUS

Contexte et Enjeu :

L'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes et les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin, en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion inscrite dans le Plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI) 2018-2021.

Objectifs :

Proposer des ateliers animés par des professionnels, permettant l'accompagnement des personnes en vue de leur émancipation et leur participation à la vie sociale, économique et citoyenne

Public cible :

Les jeunes et les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 15 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 30 000 € (15 000 € pour 2018/2019)

Procédure d'achat : Subvention x

Etat d'avancement de l'action :

Les partenaires du territoire se sont associés pour proposer un accompagnement renforcé en proposant un parcours, et répondre au mieux aux problématiques communes de leur public respectif.

Le programme des ateliers déjà conçus est beaucoup plus large que ceux qui ont pu être mis en œuvre (Gestion administrative quotidienne - L'aventure numérique - Construction Projet Professionnel/Vie – Budget – Atelier Théâtre « Moi et Vous » - Méthodologie de résolution de conflit - Découverte de l'Intérim). Ce programme rend palpable la richesse du partenariat local.

Bilan au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, 92 participants se sont répartis entre les ateliers RH – Formation (81) et les sessions Image de soi (11).

Pour ce qui concerne la préparation à l'intégration professionnelle, 5 sessions ont été réalisées en janvier, en mars et mai (confinement), en septembre, en novembre et en décembre (81 participants).

L'atelier Image de soi a proposé deux sessions (juillet et octobre) pour 11 participants.

Le suivi des situations à trois mois a porté sur 87 jeunes et recensé 48 entrées en activité :

- 24 accès à l'emploi (17 CDD – 2 CDI – 6 missions intérim – 4 emplois saisonniers)
- 2 contrats en alternance
- 6 entrées en formation (2 certifiantes – 4 remises à niveau ou mobilisation)
- 1 activité bénévole volontaire
- 10 immersions en entreprise

Plus de **55 %** des participants ont obtenu une situation d'emploi ou d'activité suite à leur participation aux ateliers.

Ces interventions ont apporté des réponses complémentaires à l'accompagnement proposé ainsi qu'une dynamique de groupe, très importante au regard des thématiques. Les différentes thématiques sont abordées par des professionnels sp

écialisés (RH formation – ICF image de soi). Il en résulte des impacts plus forts dans l'appropriation et la mise en œuvre des parcours des participants.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ? ...)

Cette action a eu un réel impact et, bien que toutes les thématiques n'aient pas pu être abordées en lien avec les périodes de confinement (ateliers reportés à 2021), elle constitue une vraie réussite.

Les ateliers 2020 qui ont dû être reportés seront proposés en 2021. Les ateliers « image de soi » seront privilégiés. Ils sont particulièrement nécessaires au vu de l'impact de la crise sanitaire sur les publics fragiles et les publics jeunes (perte de confiance, perte de repères, difficultés à se projeter).

Pas de reconduction envisagée en 2021.

FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION

Année 2020

FICHE : Ateliers Mutualisés Sélestat/Erstein

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes et les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin, en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion inscrite dans le Plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI) 2017-2019.</p> <p>Ces publics, ayant des problématiques variées a besoin d'être valorisé, et dynamisé dans leur parcours d'insertion, et plus particulièrement dans leurs recherches d'emploi et de formation.</p>
<p>DESCRIPTION</p>	<p>Face à ce constat, les partenaires du territoire de Sélestat/Erstein (REAGIR, L'Atelier, ARSEA, CCAS Sélestat, GIPFI, MILO Sélestat et Erstein, Assistantes sociales) en charge de l'accompagnement des publics en insertion ont souhaité mutualiser leurs compétences dans l'organisation de différents ateliers ayant pour but de favoriser une insertion de qualité.</p> <p>Il s'agit de mettre en place de nouveaux ateliers lorsque le besoin s'en fait sentir tout en s'appuyant sur l'offre de service existante sur le territoire.</p> <p>Suite à un diagnostic partagé des professionnels cités plus haut, les besoins recensés en 2019 pour la période 2019 / 2020 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → la mobilité, → la garde d'enfant/parentalité, → la santé/handicap, → l'image et l'estime de soi → le budget/consommation → l'utilisation du numérique appliquée à la recherche d'emploi <p>Ces thématiques, indispensables, pour une insertion professionnelle réussie, seront à nouveau abordées en 2020 avec notamment l'intervention de prestataires sur certaines actions.</p> <p>A cela, s'ajoutera un besoin pour les professionnels œuvrant dans le cadre du dispositif RSA d'avoir des temps d'échanges sur la pratique professionnelle.</p>

ENJEUX	<p>L'enjeu de ce projet est double : d'une part, proposer des parcours innovants pour les publics rencontrés par ces structures en vue de les amener dans une dynamique positive, d'autre part, permettre l'acquisition d'un cadre de référence commun à l'ensemble des partenaires dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.</p> <p>L'enjeu principal est de faciliter le travail des acteurs du territoire, tout en mutualisant les moyens et les compétences.</p> <p>La finalité du projet est bien de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics accompagnés par ces structures.</p>
Objectifs	<p><u>Vis-à-vis du public (Objectif 1) :</u> Organiser des ateliers répondant aux besoins des publics Inscrire les BRSA dans des actions régulières et concrètes Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun Inscrire ces ateliers dans le parcours d'accompagnement du BRSA (en contractualisant dans le CER)</p> <p><u>Vis-à-vis des professionnels (Objectif 2):</u> Faciliter la connaissance des partenaires Fédérer les professionnels du territoire autour d'un projet commun</p>
Action	<p>Depuis début 2019, l'équipe projet s'est rencontrée à plusieurs reprises afin de poser les jalons du projet. Après une mise en œuvre de l'action sur le dernier trimestre de l'année 2019, ces temps d'échanges seront renouvelés en 2020 afin de parfaire les modalités et les contenus des diverses actions.</p> <p>Certains ateliers seront animés par les différents partenaires du territoire et d'autres seront encadrés par des prestataires extérieurs.</p> <p>Le programme d'ateliers construit en 2019 se poursuivra en 2020 :</p> <p>Descriptif des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier d'échanges de pratique professionnelle / tout au long de l'action : <ul style="list-style-type: none"> → Partager des outils et modalités d'intervention dans le cadre de l'accompagnement des BRSA → Susciter un nouveau dynamisme : partage, mutualisation et développement de compétences, de moyens, d'idées, d'outils et d'action → Découvrir ou redécouvrir des actions et missions de chaque structure → Centraliser des besoins et mettre en place des interventions ou formations sur des sujets ciblés - Atelier Image et estime de soi / 4 séances : <ul style="list-style-type: none"> → Apprendre à me connaître, à valoriser mes atouts, mes qualités, à accepter mes points faibles, apprendre à penser à moi

	<ul style="list-style-type: none"> → Coaching Collectif - Impact de l'image - Les 3 images (Image de soi, image reflétée et image désirée) → Coaching individuel - Se présenter et s'apprêter comme à un entretien d'embauche → Expression corporelle et verbale. Quels métiers en fonction de mes atouts, de mes intérêts, de mes contraintes. <ul style="list-style-type: none"> - Atelier Numérique et Emploi / 2 séances : <ul style="list-style-type: none"> → CV et Lettre de motivation → Préparation d'un entretien - Atelier Mobilité / 3 séances : <ul style="list-style-type: none"> → Atelier Socle proposé par MOBILEX → Préparation d'une sortie (repérage de l'itinéraire et des horaires) → Sortie pratique sur le secteur de Colmar (visite de la gare, AFPA, ENVIE) → Atelier apprentissage du vélo pour adultes est envisagé pour 2020 - Atelier modes de garde / en cours de construction - Atelier budget/consommation / en cours de construction - Atelier santé/handicap : finalisation du contenu en décembre 2019 pour une mise en œuvre en 2020. <p>Aux différents ateliers mutualisés pour l'ensemble des BRSA du territoire, la Mission Locale de Sélestat ajoutera également des ateliers collectifs à destination de son public jeune.</p> <p>Il s'agira principalement de travailler avec les partenaires sur les codes de l'entreprise, la préparation à l'intégration en entreprise, mais également de mobiliser les jeunes par des actions de revalorisation positive, et de dépassement de soi.</p>
Public cible	L'ensemble des publics accompagnés : BRSA, jeunes, adultes, travailleurs handicapés, salariés des SIAE, personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du Département.
Durée de l'action	L'action démarrée en 2019 se poursuivra sur l'année 2020.
Pilote	Politique : / Technique : Sophie ANDRE
Porteur de l'action	Porteur de l'action : Conseil Départemental du Bas-Rhin Ingénierie, coordination et bilan : la Mission Locale de Sélestat et environs
Prestataires	Prestataires dans le cadre des ateliers mutualisés : <ul style="list-style-type: none"> - La CAF - ICF Conseil - SASSE – Sylvie DAUB

	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilex <p>Prestataires à destination du public jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yaëlle M et M. Butin (SMART 4SIM) pour les ateliers jeunes - Ateliers théâtre pour l'expression orale - Ateliers expression corporel pour le dépassement de soi
Moyens	<p>Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des membres de l'Equipe Projet - d'autres professionnels de l'UTAMS
Partenaires	<p>Dans le cadre du budget FAPI 2020, une enveloppe de 15 000€ est demandée dont la ventilation se fera comme-suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations dans le cadre des Ateliers Mutualisés : 4 000€ - Ateliers pour les jeunes de la Mission Locale Sélestat (tous jeunes confondus) : 4 000€ - Coordination/ingénierie/suivi et bilan des Ateliers Mutualisés par la Mission Locale : 7 000€ <p>Soit un coût total pour l'action de 15 000 €</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Objectif 1</p> <p>Nombre d'ateliers organisés Nombre de bénéficiaires présents Retours qualitatifs des bénéficiaires ayant participé aux ateliers</p> <p>Nombre de bénéficiaires du RSA positionnés Nombre de préconisations par les opérateurs sur ateliers mutualisés</p> <p>Objectif 2</p> <p>Nombre de réunions de l'équipe projet Retours qualitatifs des partenaires</p>
Gouvernance	<p>Directeur de projet : Virginie CURVAT Chef de projet : Sophie ANDRE/Emilie LALLEMAND Coordinateur FAPI : Valérie QUIETI Groupe projet : REAGIR, L'Atelier, ARSEA Espérance, CCAS Sélestat, GIPFI, Missions Locales de Sélestat et d'Erstein, Assistantes sociales du Département.</p>

Programmation FAPI

Axe de travail : D.2 EMPLOYABILITE

Fiche 9 E La préparation ultime à l'accès à l'emploi par l'acquisition des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement

Nom de l'action : ATELIERS MUTUALISES Territoire SELESTAT / ERSTEIN

ACTION NOUVEL



DE RENFO X MENT



Pilotes :

- Coordination /suivi des actions / bilan : Mission Locale de Sélestat et environs
- Coordination en partenariat avec la CTI du territoire, Sophie ANDRE

Contexte et Enjeu :

- Participer aux enjeux de mise en emploi et en formation du public annoncé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Souhait de mutualiser les compétences des partenaires au profit des BRSA et du public jeune
- Le public concerné est isolé et les problématiques rencontrées varient d'un territoire à l'autre.
- Nécessité pour les BRSA et les publics en insertion de bénéficier d'outils concrets et d'être mobilisés par une tierce personne dans leur parcours d'insertion.

Objectifs :

A destination du public (Objectif 1) :

Organiser des ateliers répondant aux besoins des publics

Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun

Inscrire ces ateliers dans le parcours d'accompagnement du BRSA (en contractualisant dans le CER)

Vis-à-vis des professionnels (Objectif 2):

Faciliter la connaissance des partenaires

Fédérer les professionnels du territoire autour d'un projet commun

Public cible :

L'ensemble des publics accompagnés : BRSA, jeunes, adultes, travailleurs handicapés, salariés des SIAE, personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du Département.

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 15 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 23 828 € (2018-2019 : 8 828 €)

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite ?....)

Les fonds FAPI consommés en 2020 ont permis de lever des freins à l'insertion professionnelle en abordant des thématiques prégnantes pour le public cible.

L'atelier "Mode de garde" vise à présenter les possibilités et les solutions concrètes en termes de garde d'enfants. Ces problématiques restent souvent le principal frein à l'insertion professionnelle car les bénéficiaires se perdent dans les méandres des propositions. Le choix a été fait de présenter le guichet unique de la Communauté de Communes de Sélestat afin de permettre l'identification de l'interlocuteur principal par le public cible et ainsi de clarifier le processus.

Les ateliers "Conseil en image" à destination du public Jeune permettent aux bénéficiaires d'engranger un capital confiance car ils sont valorisés. Les jeunes participants prennent conscience de leurs atouts mais aussi de l'importance de les accentuer lorsqu'ils se retrouvent face à un employeur, un recruteur. Lors du bilan du Club-Emploi, les jeunes sont unanimes en ce qui concerne ces ateliers car ils sont dynamiques et parce que l'intervenante fournit des trucs et astuces en termes d'image qui apportent une vraie plus-value. Par ailleurs, elle propose des entretiens individuels de coaching qui permettent aux jeunes qui en émettent le besoin, d'approfondir encore le sujet en abordant, la posture, la coiffure, le choix des vêtements avec la technique de la colorimétrie.

Les ateliers qui ont dû être reportés, et pour partie déjà reprogrammés, seront proposés en 2021 de manière à clore l'action 2020.

Reconduction souhaitée en 2021.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI

Mission concernée	<input type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA) Direction Générale de Service , Secrétariat Général
Intitulé de l'action	Préparation ultime à l'accès à l'emploi BRSA
Nom de l'organisme subventionné	Science Me Up
Numéro de la fiche	Fiche 9.E
Pilote(s) CD de l'action	Anne LUDWIG
Objectifs du projet	Accompagner vers l'emploi les BRSA titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à BAC +5/8
Description du projet	Coaching intensif de 6 mois mêlant le collectif à l'accompagnement individuel sur mesure Mise en œuvre d'une stratégie de recherche d'emploi adaptée à chaque profil, veille active et réseautage dans le domaine de la recherche scientifique et différents clusters, outils spécifiques
Public cible	BRSA BAC +5/8 en sciences de la vie, informatique, droit
Acteurs du projet	David BRUCHLEN et Perrine STRASSER Anne LUDWIG pour le CD 67
Intérêt du projet pour la collectivité	Permettre à des personnes hautement qualifiées de retrouver rapidement un emploi
Perspectives de financement 2021	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : 2 x 12 000 € (pour deux sessions de 8 personnes, 1/ semestre)</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) : Paiement prestataire</p> <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 :</p> <p>Plan Pauvreté</p> <p>Période de passage en CP estimée : 15 octobre 2020</p>

Programmation FAPI

X 2019 – 2020

Axe de travail : D. 2 EMPLOYABILITE
Fiche 9.E Science me up

Nom de l'action : La préparation ultime à l'accès à l'emploi pour les Diplômés BAC+5/8

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)
2018 /2019 – 2019/2020



Pilote (s) : Anne LUDWIG

Contexte et Enjeu :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action, destinée à un public spécifique hautement qualifié, vise à favoriser et accélérer le retour à l'emploi de jeunes diplômés de niveau Bac+5/8 dans le domaine de la chimie et des sciences de la vie grâce à un accompagnement spécialisé.

Objectifs :

Les objectifs de cette action expérimentale sont :

1. d'offrir un accompagnement « expert » pour des hauts potentiels,
2. de sortir de l'isolement des demandeurs d'emploi,
3. de créer du collectif et des mises en synergies,
4. de lever les freins à la reprise d'emploi,
5. de remettre à l'emploi des personnes.

Public cible : Les bénéficiaires du RSA diplômés, puisque la société Science me Up est spécialisée sur le placement et l'insertion, l'évolution et la poursuite de carrière de cette typologie de profil.

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 12 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : pérennisation demandée dans le cadre du Plan de Lutte contre la grande Pauvreté

Procédure d'achat : Subvention X

Etat d'avancement de l'action :

L'accompagnement alterne des périodes d'accompagnement individualisé et des séances plénières concernant les généralités et outils à mettre en place pour la recherche d'emploi dédié à cette typologie de profil : veille stratégique, site internet dédié, réseautage...

Durée :

27 heures de formation par participant dont 21h collectives et 6h individuelles, entre le 01/09/2020 et le 01/03/2021 : accompagnement renforcé et collectif du 01/09/2020 au 01/12/2020 puis un suivi individuel du 01/12/2020 au 01/03/2021.

Lieu :

Locaux actuels de Science me Up :

Salle de formation – 2^{ème} étage

27 rue du Vieux Marché aux Vins, 67000 Strasbourg

Groupe de participants :

Les participants ont été choisis selon plusieurs critères, afin de former un groupe hétérogène permettant un apport et une entraide constructifs entre les individus tout au long de la formation.

L'accompagnement a été réalisé sur un groupe de 8 personnes. La liste des participants est fournie en annexe.

L'accompagnement s'est déroulé en majorité (toutes les séances collectives) en distanciel. La communication s'est effectuée via les plateformes Microsoft Teams & Whereby.

2 femmes et 6 hommes, âgés de 27 à 43 ans, ont composé ce groupe. Ils étaient inscrits au RSA depuis 6 mois à 7 ans.

Ils sont diplômés dans les secteurs de l'écologie, la géologie, l'astrophysique, le génie industriel, l'informatique, la mécanique, en propriété intellectuelle ou encore en biologie.

Depuis 3 ans, Science me Up propose un accompagnement de qualité aux bénéficiaires du RSA du Bas-Rhin avec pour finalité la sortie positive des accompagnés et la réussite de leur réinsertion professionnelle.

Chaque module de formation présente des objectifs précis, atteignables grâce à un contenu riche, une réflexion personnelle et collective et une mise en application.

Ces objectifs sont complétés et renforcés par des exercices pratiques à réaliser en dehors des sessions de formation :

- création d'un (e)portfolio des compétences,
- recherche d'offres d'emploi intéressantes,
- rédaction d'une lettre de motivation,
- recherche de mots clés et d'entreprises pertinentes pour le projet professionnel de chacun,
- préparation à l'entretien d'embauche.

Offrant à l'accompagnement global cohérence et fluidité, cette pratique est garante du suivi et de la motivation des accompagnés.

Les modules de formation se divisent de la manière suivante :

1. Des entretiens individuels au début, au milieu et à la fin de l'accompagnement global, assurant le suivi de chacun et permettant la validation de leur sortie positive.
2. Des ateliers pratiques, indispensables au processus de réinsertion professionnelle, allant de l'identification et valorisation des compétences au décryptage d'offres d'emploi et préparation à l'entretien d'embauche, en passant par la mise en place d'une stratégie de recherche d'emploi. Ces modules allient conseils, réflexions, échanges et mise en pratique.
3. L'apport d'informations sur le marché de l'emploi avec un focus sur la région trinationale, visant une meilleure connaissance des différents secteurs d'activité et du marché du travail, ainsi que la capacité à utiliser des outils essentiels à la recherche d'emploi.

Bilan au 31 décembre 2020

Après 3 ans d'accompagnement des BRSA du CD67, Science me Up a, comme toutes les entités, été impactée par la crise de la covid-19. En effet, les sorties positives du RSA ont été moins rapides que sur les 2 précédents groupes. Le marché de l'emploi étant frileux et instable en fonction des couvre-feux et confinements, plusieurs des participants sont dans des processus de recrutement long ou à multi-étape afin que les recruteurs puissent activer une embauche quasi immédiate lorsqu'ils ont de la visibilité.

Sur les 8 participants, tous sont dans un parcours et une volonté forte de réinsertion (condition *sine qua none* pour intégrer l'accompagnement Science me Up qui repose sur la base du volontariat) après avoir passé quelques mois voire plusieurs années sous un statut de BRSA.

Au vu du contexte économique globale, les stages d'immersion et formation ont été privilégiés pour rapprocher de l'emploi ceux qui en étaient le plus éloignés et ceci apporte à l'écriture de ce bilan ses premiers résultats positifs.

Au 31/12/2020, tous les participants sont en processus de sorties positives ou sont sortis du dispositif RSA. Comme chaque année, ils seront suivis par Science me Up, sur une période de 3 mois supplémentaires, pour leur permettre la meilleure intégration chez leur employeur.

Situation qualitative des bénéficiaires du RSA ayant bénéficié de l'accompagnement en 2020

Sur 8 personnes accompagnées :

- âgées de 27 à 43 ans, elles étaient inscrites au RSA depuis 6 mois à 7 ans.
- 100 % ont repris leur recherche d'emploi
- 62,5 % ont décroché des entretiens d'embauche
- 50 % ont envisagé et engagé une réorientation
- 50% sont dans un processus de recrutement

La totalité d'entre elles souhaite la reconduction de cette action pour un public similaire à leur groupe.

Leur évaluation du dispositif par questionnaire (utilité, intervenants, contenu, supports, formation à distance, ...) est très positive.

DIPLOME	RSA	FREINS	PROJET	ACCES EMPLOI	ACCES FORMATION	
Master2 en génie mécanique obtenu en Algérie puis à Besançon	26/03/2020	Santé	Emploi stable	Intérim réguliers ADECCO		H
DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle Master en Génie Industriel obtenu à Strasbourg	17/10/2019		2 processus de recrutement concluants (Octapharma et Altran) Ces 2 opportunités sont ouvertes	Embauche conditionnée au contexte de la pandémie et prévue début 2021		H

Master 2 d'écologie obtenu à Paris en 2017 Titre d'éco-conseiller de l'INSA de Strasbourg en novembre 2020	01/01/2020		Entretiens de recrutements planifiés en début d'année 2021, dont un à l'Université de Strasbourg	Embauche en début d'année à l'Université de Strasbourg		H
Docteur en géoscience depuis 2014, Chargée d'étude au Royaume-Uni de 2014 à 2019	13/11/2019				Formation de technicien en Agroforesterie au SIL de l'Aube depuis Octobre 2020	F
Master 2 de microbiologie en 2016 DU Brevets d'invention en 2018	05/10/2018		En processus de recrutement (Cabinet DEBAY et SATT Connectus)		stage d'immersion actuellement en cours de négociation (INPI Grand Est)	H
DEA Automatique et Informatique Industrielle en 2014 Enseignant puis consultant jusque fin 2012	01/01/2013				En formation de développeur pour obtenir une certification diplômante	H
Master 2 en astrophysique en 2016	27/08/2019				En formation certifiante de datascientist	H
Master 2 en science du médicament en 2011	01/04/2017		En processus de recrutement (série d'entretiens fin décembre 2020 et janvier 2021 pour une entreprise sous-traitante de Google (analyste référencement).		Actuellement en stage d'immersion (Alsace Digitale) avec perspective d'emploi en contrat aidé.	F
8 : 6 H et 2 F				3	3	

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite proposer ?, ...)

Les formations proposées se focalisent sur des objectifs basés sur les axes de développement du territoire et sur l'évaluation du projet professionnel, en assurant son adéquation avec le marché de l'emploi.

Les 2 premiers groupes ont permis d'accompagner 17 personnes au total avec un taux de sorties positives de 82% (14/17).

Après 2 ans et 1 an en post-accompagnement, Science me Up peut confirmer que 14 d'entre elles sont insérées et en contrat stable, en France comme à l'étranger.

A titre d'exemples :

- professeur de Biologie Cellulaire pour les classes de BTS biotechnologies et analyse de biologie médicale en CDI (session 2018)
- secrétaire générale de la CIEC (chambre internationale de l'état civil) (session 2019)
- chercheur au FMI en Finlande et thèse en parallèle, à l'Université d'Helsinki (session 2019).

La reconduction est souhaitée en 2021.

FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION
FICHE : BAFA

<p>CONTEXTE</p>	<p>Les collectivités territoriales, et notamment les communes, sont confrontées depuis la réforme des rythmes scolaires entrée en vigueur à la rentrée 2014, à une forte demande des parents pour la prise en charge de leurs enfants sur le temps non scolaire. Cette demande s'inscrit par ailleurs dans un contexte financier tendu : baisse des dotations et compensation non intégrale de cette nouvelle mission de service public.</p> <p>Si la contrainte financière est forte pour les collectivités, la réponse à apporter au périscolaire en termes de ressources humaines n'est pas non plus aisée à construire.</p> <p>Les contraintes de recrutement des salariés destinés à accueillir les mineurs sur le temps non scolaire sont en effet de plusieurs ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il doit s'agir de « personnes de confiance », et cela bien au-delà de la vérification du casier judiciaire - Les personnes recrutées doivent être formées ou en voie de formation aux métiers de l'animation ou de la petite enfance - Elles doivent accepter des temps souvent très partiels. Les pics de demande de prise en charge se situent en effet sur deux tranches horaires (12-14h et 15h-17h), à raison de 4 jours par semaine, vacances scolaires non comprises. <p>Le Bafa consiste en une étape de formation aux bases du métier d'animateur, mais aussi de mobilisation personnelle permettant aux personnes de reprendre confiance en elles et ainsi d'avoir plus de chances lors des entretiens de recrutement.</p>
<p>DESCRIPTION</p>	<p>La subvention consiste à former 80 personnes à, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BAFA module général, et module approfondissement - BAFA, module approfondissement, - Surveillant de baignade.

ENJEU	Permettre l'accès aux métiers de l'animation.
Objectifs	Les formations sont réalisées au bénéfice de personnes bénéficiaires du RSA, qui auront été sélectionnées par les conseillers emploi du CD67. Les personnes sélectionnées, seront prêtes à l'emploi : CV à jour, volonté de travailler dans le secteur de l'animation, maîtrise de la langue, freins sociaux levés, et solutions de garde d'enfant trouvées. Le nombre de personnes à former sera de 80 personnes à l'année
Action	BAFA
Public cible	Bénéficiaires du RSA et jeunes orientés par les UTAMS
Durée de l'action	Année 2020
Pilote	Politique : Technique : Mathias Lienhard
Porteur de l'action Prestataire	AROEVEN

Moyens	- Subvention de 17 000 €
Partenaires	- aroeven, UTAMS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes ayant réussi le stage
Gouvernance	Directeur de projet : Chef de projet : Mathias Lienhard Coordinateur FAPI : Valérie QUIETI Groupe projet :

ECHEANCIER : Année 2020

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : D.3.PROFESSIONNALISATION.
LE BAFA, une première et nécessaire action qualifiante

Nom de l'action : Fiche 10.P LE BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AEROVEN)

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les X s de financement)
(2017 – 2018 – 2019)



Pilote (s) : Mathias LIENHARDT

Contexte et Enjeu :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action vise à faciliter et accélérer le retour à l'emploi de jeunes. La formation et la mise à l'emploi des publics prioritaires (les jeunes, les bénéficiaires du RSA) constitue un enjeu fort et constant pour le Département.

Il s'agit de mettre en œuvre, de façon très souple, trois actions de formation comportant les 3 sessions du BAFA à savoir l'initiation, le stage pratique et l'approfondissement. Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, Pôle Emploi et des travailleurs sociaux. Ils accompagnent des bénéficiaires du RSA qui sont intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA mais n'en ont pas les moyens financiers.

Le BAFA n'étant financé ni par pôle emploi, ni par la Région, cette action doit permettre de qualifier 45 BRSA dans l'année. Les conseillers emploi de la collectivité départementale procèdent à la sélection des candidats et à la prospection auprès des employeurs à l'issue de l'action.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

Objectifs :

Action de formation qualifiante de 3 à 4 mois dans le secteur de l'animation permettant l'obtention du BAFA

Public cible :

Allocataires du RSA proches de l'emploi, avec l'organisation d'un forum de recrutement en commun par le Bas-Rhin et Pôle Emploi

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 17 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 12 625 + 17 000 + 17 000 = 46 625 €

(12 625 € versés en 2018 -17 000 € versés début 2019)

Procédure d'achat : Subvention x

Etat d'avancement de l'action :

Au 31 décembre 2020, les 17 participants qui s'étaient engagés dans la démarche ont obtenu leur qualification (au 31 décembre 2019, 78 bénéficiaires du RSA étaient concernés). Pour ce qui concerne les mises en situations professionnelles et l'accès à l'emploi, la crise sanitaire a généré du retard et n'a pas permis de procéder à l'évaluation individuelle des parcours.

Bilan au 31 décembre 2020

L'Aroeven Alsace a continué, sur le même schéma qu'en 2019, d'adapter ses formations en fonction du public spécifique orienté par le Conseil Départemental. Il s'agit d'un public ayant plus de 25 ans, avec enfants, souvent sans moyen de locomotion et possédant parfois un faible niveau de français.

Aussi, l'Aroeven Alsace propose un large choix de formations en des lieux accessibles à tous en transport en commun. Le rythme de la formation et les horaires sont adaptés au public.

Ses spécificités ont été de renforcer l'équipe de formation et l'amont de l'action, tout comme en 2019 par :

- des formateurs missionnés tous expérimentés et choisis pour leurs qualités professionnelles adaptées,
- une préparation plus importante, en augmentant le nombre de réunions en amont du stage,
- un accompagnement adapté : un formateur pour 7 stagiaires au lieu d'un formateur pour 13 stagiaires.

En 2019, le choix a été de constituer un groupe avec les personnes ayant plus de 21 ans et un groupe de lycéens de 17 ans (public BAFA). En 2020, les groupes ont été remixé comme avant 2019.

Au vu de la situation sanitaire de 2020, les petits groupes ont été privilégiés, sans distinction par tranche d'âge et limités à 20 personnes au lieu de 40. Cette organisation a permis une meilleure prise de parole pour chacun, une évolution plus individualisée et un suivi plus étroit des stagiaires ayant des soucis de compréhension.

Les périodes de confinement n'ont pas permis de participer à des réunions de suivi et d'adaptation méthodologique avec les conseillers emploi au Conseil départemental. Cependant, les demandes, les ajustements liés aux situations les plus difficiles après élaboration de solutions en commun ont été prises en compte.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ? ...)

La reconduction du dispositif est souhaitée.

Il s'agit, avec les réserves liées au contexte sanitaire actuel :

- de maintenir les adaptations caractéristiques à cette action (lien fort entre l'association et son interlocuteur au sein de la CeA – poursuite des rencontres avec les futurs stagiaires en amont de la formation),
- d'engager le déploiement dans deux nouveaux secteurs (Saverne – Molsheim).

Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique (en partenariat avec l'URSIEA)

FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION FICHE : 3.1

CONTEXTE	<p>Les candidats très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoirs-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet, et d'améliorer l'employabilité des candidats.</p>
DESCRIPTION	<p>L'un des principes de départ est de considérer la certification CléA comme adaptée à des salariés qui ont une expérience professionnelle telle que vécue en structure d'insertion. La certification CléA valide un niveau que certains salariés ne disposent pas d'emblée, que ce soit en raison d'un niveau de français insuffisant ou en raison d'une immaturité d'un projet professionnel de retour à l'emploi ou en raison de faiblesses en calcul ou dans l'utilisation des nouvelles technologies.</p> <p>L'autre principe de départ est de consolider la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), comme étant une structure proposant un environnement particulièrement propice à la mise en place de FEST. En effet, il existe déjà des ressources et des démarches qui sans le savoir mettent en œuvre un accompagnement au développement de compétences clés des salariés en insertion. Le but est donc de rendre visible ces ressources et ces démarches propres à chaque structure</p>
ENJEUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les salariés en insertion à légitimer leurs connaissances et compétences professionnelles via l'obtention du Certificat CléA, 2. Valoriser leur expérience professionnelle acquise sur leur poste de travail, 3. Conduire fortement les structures d'insertion par l'activité économique à mettre en place les conditions favorables à la mise en place de formation en situation de travail (FEST), 4. Pré positionner et accompagner par la formation les salariés identifiés dans l'expérimentation sur le référentiel CléA, 5. Faciliter leur retour à l'emploi.
OBJECTIFS	

	Cette action a pour objectif d'outiller les salariés des structures d'insertion, afin qu'ils puissent obtenir une reconnaissance officielle de leur valeur professionnelle
Action	Professionnalisation
Public cible	BRSA
Durée de l'action	2019-2020 (12 mois)
Pilote	Politique : Technique :
Porteur de l'action	Emma NDOCKO-NKENG
Moyens	50 000 €
Partenaires	URSIEA
Indicateurs d'évaluation	
Gouvernance	Directeur de projet : Chef de projet : Coordinateur FAPI : Valérie QUIETI Groupe projet :

ECHEANCIER :

Mai à septembre 2019 :

Rédaction d'un kit « mode d'emploi : accompagner ses salariés vers le CLÉA en mobilisation les ressources humaines et environnementales d'une SIAE »

Bilan à – mois avec les 8 SIAE participantes à la première expérimentation

Octobre 2019 –Mars 2020 :

Accompagnement renforcé des 8 SIAE déjà engagées pour consolider acquis.

Accompagnement de 8 nouveaux salariés et conforter la démarche dans la SIAE.

Expérimentation sur l'évaluation des compétences CLÉA en situation de travail avec les ETI (apprendre à apprendre).

Expérimentation sur la professionnalisation des ETI autour de l'évaluation des compétences.

Avril 2020 :

Tirer le bilan de l'expérimentation , modéliser et essayer

Enrichir le KIT

Enrichir le référentiel métiers du CLÉA

Mai 2020 :

Comité de pilotage

Programmation FAPI

□ 2019 – 2020

Axe de travail : **PROFESSIONNALISATION**

Expérimentation FEST CLÉA en structures d'insertion par l'activité économique
Fiche 11. P

Nom de l'action : Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'URSIEA

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



2018/2019 : 50 000 € action d'octobre 2018 à décembre 2019 - 2019/2020 : 40 000 € action de janvier à décembre 2020

Pilote (s) : Emma NDOCKO-NKENG

Contexte et Enjeu :

Les candidats très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoirs-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet, et d'améliorer l'employabilité des candidats. L'expérimentation s'est effectuée auprès de salariés de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire de l'EUROMETROPOLE.

Dans le cadre de l'action FEST- CléA les enjeux sont les suivants :

1. Sensibiliser les salariés en insertion à légitimer leurs connaissances et compétences professionnelles via l'obtention du Certificat CléA,
2. Valoriser leur expérience professionnelle acquise sur leur poste de travail,
3. Conduire fortement les structures d'insertion par l'activité économique à mettre en place les conditions favorables à la mise en place de formation en situation de travail (FEST),
4. Pré positionner et accompagner par la formation les salariés identifiés dans l'expérimentation sur le référentiel CléA,
5. Faciliter leur retour à l'emploi.

Objectifs :

L'un des principes de départ était de considérer la certification CléA comme adaptée à des salariés qui ont une expérience professionnelle telle que vécue en structure d'insertion. La certification CléA valide un niveau que certains salariés ne disposent pas d'emblée, que ce soit en raison d'un niveau de français insuffisant ou,

Bilan au 31 décembre 2020

L'expérimentation a été menée avec les 14 SIAE a été séquencée et remodelés avec la crise sanitaire de mars à mai. Les entretiens et les situations de formation en milieu de travail ont pu être menées par des mises en situation et des entretiens à distance.

Les résultats des bilans quantitatif et qualitatif permettent de constater la mise en œuvre des éléments suivants :

1. Une cartographie de 12 métiers différents permettant d'identifier les compétences professionnelles,
2. 51 FEST sont proposés
3. 15 encadrants ont été mobilisés
4. 10 salariés sur 20 ont eu des résultats supérieurs à la moyenne attendue par l'évaluation pré CléA
5. Travail collectif constaté entre direction et accompagnant socio-professionnels et encadrant technique
6. La mise en lumière des pratiques existantes dans le SIAE donnant un cadre propice à la mise œuvre de FEST vers l'obtention de CléA
7. L'accompagnement par le GRETA a permis à certaines SIAE de revoir leur fonctionnement et d'envisager des plans globaux pour la structure et leurs salariés BRSA

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI :

D'une part, l'action a permis aux salariés des structures d'insertion via un parcours balisé de faire reconnaître les compétences acquises au cours de leur insertion professionnelle dans des domaines tels que :

- 1- Compétences de bases :
 - lecture et écriture
 - règles de mathématiques de base
 - techniques usuelles du numérique

- 2- Minimum attendus au poste de travail :
 - travail d'équipe
 - autonomie de travail
 - capacité à apprendre
 - maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité élémentaires

D'autre part, d'expérimenter la validation du référentiel du CléA (certification reconnue officiellement) en valorisant un socle de connaissances et compétences.

De mettre en œuvre des actions de qualifications spécifiques dédiées aux recrutements en nombre organisés par le Département et ses partenaires, par le biais de la construction de modules de formations adaptés aux salariés des SIAE, en vue de répondre aux besoins des recrutements d'entreprises.

Et enfin, cette action a permis :

- L'identification de prise d'initiatives des BRSA lors des brainstormings, souvent peu retrouvée chez des salariés en insertion,
- La prise de conscience des BRSA d'être en possession de compétences parfois insoupçonnées,
- La prise de confiance des BRSA dans leur capacité à occuper des emplois durables,
- Le renforcement de l'autonomie,
- La Démystification et dédramatisation de l'évaluation et de la formation.

FICHE TECHNIQUE ACTIONS FAPI – pluche solidaire

Mission concernée	<input type="checkbox"/> Mission Action Sociale de Proximité (MASP) <input type="checkbox"/> Mission Enfance et Famille (MEF) <input checked="" type="checkbox"/> Mission Aménagement, Développement et Emploi (MADE) <input type="checkbox"/> Mission Autonomie (MA)
Intitulé de l'action	Support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges, pour des travaux de pluche, par des Bénéficiaires du RSA
Nom de l'organisme subventionné	Pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 : Bruche Emploi et Utileco Pour la poursuite de l'action : Entreprises intermédiaires à trouver pour les territoires Ouest et EMS (<i>un contact avait été pris avec Logiservices sur l'EMS mais rien de formalisé</i>)
Numéro de la fiche	14.0
Pilote(s) CD de l'action	SPANO Patricia
Objectifs du projet	<p>Le Département mène depuis plusieurs années une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche se base sur la promotion et le développement du « fait maison », qui nécessite, en particulier, de disposer d'une main d'œuvre suffisante en cuisine.</p> <p>Par ailleurs, l'insertion des publics les plus fragiles, dont les bénéficiaires du RSA, est un enjeu fort pour le Département du Bas-Rhin</p> <p>Le but de cette action est d'expérimenter le recours à des bénéficiaires du RSA, pour des travaux de pluche en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois.</p> <p>5 collèges sur 2 territoires (nord et sud) participent à cette expérimentation pour le moment.</p>
Description du projet	<p>Il s'agit d'attribuer une subvention à une (ou plusieurs) structure(s) (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification), afin de lui permettre de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant, d'organiser avec les établissements les horaires de travail du salarié, d'assurer le tutorat interne et externe du salarié.</p> <p>Les conseillers techniques d'insertion, les opérateurs professionnels et les travailleurs sociaux orientent vers la structure les bénéficiaires du RSA en capacité de prendre un poste auprès de l'établissement expérimentateur.</p> <p>Le salarié est mis à disposition des établissements 8h/semaine (horaires définis avec chaque établissement, généralement 2h/jour, 4j/semaine).</p> <p>Cette expérimentation doit permettre aux bénéficiaires du RSA de mieux appréhender la réalité du monde du travail, les attentes des employeurs et de se préparer à l'intégration en</p>

	<p>formation ou en entreprise et aux établissements d'augmenter la part de produits bruts travaillés sur place.</p> <p>Il est proposé d'étendre l'expérimentation à tous les territoires et à quelques EHPADs volontaires, soit pour l'année 2021 à une quinzaine d'établissements.</p>
Public cible	Bénéficiaires du RSA
Acteurs du projet	<p>Internes : MADE UTAMS des territoires Directions thématiques en lien avec les établissements</p> <p>Externes : Entreprises d'insertion Etablissements bénéficiaires</p>
Intérêt du projet pour la collectivité	Cette expérimentation permet de répondre à deux problématiques importantes pour la collectivité : l'insertion des plus fragiles et le soutien à l'agriculture de proximité (notamment maraîchage).
Perspectives de financement 2021	<p>Souhait de poursuite du financement par le Département pour l'année 2021 :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si poursuite de financement envisagée :</p> <p>Montant de la subvention : 600 € par établissement par mois d'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 collèges supplémentaires à partir de janvier pour l'année scolaire 2020-2021 : 10 800 € (janvier à juin) - • 4 EHPAD (1 par territoire) pour l'année complète : 28 800 € • 10 collèges pour le début de l'année scolaire 2021-2022 : 24 000 € <p><i>NB : 5 collèges déjà financés par le FAPI jusqu'à juin 2021</i></p> <p>TOTAL : 63 600 €</p> <p>Affectation des fonds versés (usage qu'il en est fait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collèges : 2, voire 3, collèges par territoire, soit 10 collèges - EHPAD : 1 EHPAD (public ou associatif et disposant d'une cuisine sur place) par territoire, soit 4 EHPAD <p>Enveloppe budgétaire identifiée à ce jour pour le paiement de la subvention 2021 : Fond pauvreté</p> <p>Période de passage en CP estimée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Septembre / Octobre 2020 (selon évolution pandémie et possibilités d'accès aux établissements)

Programmation FAPI 2020

Axe de travail : D. Outils d'accompagnement
Fiche 14.0 PLUCHE SOLIDAIRE

Nom de l'action : Support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges, pour des travaux de pluche, par des Bénéficiaires du RSA

ACTION NOUVELLE



ACTION PLURI ANNUELLE (préciser les années de financement)



Années scolaires 2019-2020 / 2020-2021

Pilote (s) : Patricia SPANO (MADE)

Contexte et Enjeu :

Le département du Bas-Rhin compte 90 collèges publics, qui accueillent chaque année autour de 47 000 collégiens. 51 d'entre eux produisent directement sur site les repas de la demi-pension, pour un volume d'environ 3 millions de repas préparés par année scolaire.

Le Département mène depuis plusieurs années une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche se base en particulier sur la promotion et le développement du « fait maison », qui nécessite, en particulier, de disposer d'une main d'œuvre suffisante en cuisine.

Par ailleurs, l'insertion des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du RSA est un enjeu fort pour le Département du Bas-Rhin.

Le but de cette action est d'expérimenter le recours à des bénéficiaires du RSA, pour des travaux de pluche en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois.

5 collèges sur 2 territoires (nord et sud) ont participé à cette expérimentation sur l'année scolaire 2019-2020.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'expérimentation a été interrompue une partie de l'année. Il a donc été proposé de reprendre celle-ci dans les mêmes collèges en septembre 2020, avec en complément une augmentation par paliers du nombre d'heures de mission par jour pour les bénéficiaires à compter de janvier 2021.

Une extension à deux autres collèges a également été proposée et sera mise en œuvre à compter de janvier 2021.

Objectifs :

Il s'agit d'amener les bénéficiaires du RSA à mieux appréhender la réalité du monde du travail, les attentes des employeurs et à se préparer à l'intégration en formation ou en entreprise. Cela passe une

sensibilisation aux prérequis en matière de comportement et aux attentes des collèves en matière de restauration.

Il s'agit également de permettre aux collèves d'augmenter la part du « fait maison » dans les menus proposés aux convives, en disposant d'un soutien en cuisine, notamment pour les travaux de pluche.

Public cible :

Bénéficiaires du RSA

Coût de l'action :

MONTANT sur la programmation 2019 – 2020 : 54 000 €

MONTANT sur l'année 2020 : 54 000 €

MONTANT TOTAL si renouvellement sur plusieurs années : 84 000 €

Procédure d'achat : Subvention

Etat d'avancement de l'action :

La première année d'expérimentation s'est déroulée sur l'année scolaire 2019 – 2020. Elle a été interrompue au moment du confinement débuté en mars 2020. Pour la plupart des établissements (4/5) la restauration n'a pas repris normalement suite au déconfinement de mai 2020 et les BRSA ne sont pas revenus dans les établissements avant la fin de l'année scolaire. Seule une personne a repris une activité en cuisine après le déconfinement. C'est pourquoi il a été proposé de redémarrer avec les mêmes établissements en septembre 2020 et, pour certains d'entre eux, avec les même BRSA, lorsque ces derniers n'avaient pas eu la possibilité d'appréhender totalement leur mission.

Au 1^{er} septembre 2020 l'expérimentation a repris dans les 5 collèves pilotes et sera élargie à 2 collèves supplémentaires début 2021.

Bilan au 31 décembre 2020

Bilan de l'année scolaire 2019-2020 :

Au total 8 personnes ont été recrutées pour participer à cette opération durant l'année scolaire 2019-2020. Les profils des personnes recrutées sont assez variables, mais on note une très nette prédominance des femmes (7/8). 3 personnes sur 8 sont en situation de handicap (reconnu ou non) et 5 en difficultés sociales.

Les Bénéficiaires ont tous été accueillis avec bienveillance dans les équipes mais leur niveau et vitesse d'intégration ont varié. Certains étaient en effet renfermés ou stressés. Néanmoins, tous se sont montrés motivés et investis dans leurs missions.

A noter également qu'en dehors des deux abandons en début de mission, tous les bénéficiaires ont fait preuve de régularité et de ponctualité dans leurs missions. La plupart d'entre eux ayant même eu tendance à venir en avance et / ou à repartir plus tard.

Certains bénéficiaires ont également bénéficié de formations pendant leur mission (3 personnes).

Concernant les perspectives professionnelles suite à l'expérimentation, 2 personnes se sont vu proposer un poste dans un collège au cours de l'année (1 CUI et 1 CDD), 2 personnes sollicitent des missions complémentaires auprès de la structure qui les emploie, 2 personnes vont poursuivre la pluche au moins en début d'année scolaire car leur situation est encore fragile, et 1 personne sera orientée vers un ESAT.

Du point de vue du support en cuisine en tant que tel, les collèves soulignent avant tout le caractère social de l'action. Seul un collège estime avoir fait progresser la part de produits bruts transformés

(c'est un collège où l'équipe de restauration a été renouvelée et où le gestionnaire vient également de prendre ses fonctions), les autres restent sur des niveaux équivalents.

Par ailleurs, 2 collèges ont exprimé leur souhait de pouvoir affecter les agents à des tâches complémentaires en cuisine (participation à la plonge et au service notamment).

Les 2 personnes à qui des contrats plus importants ont été proposés ont eu du mal à franchir le pas entre les quelques heures de pluche et une activité professionnelle plus conséquente.

Bilan intermédiaire de l'année scolaire 2020-2021 :

Cette expérimentation a été renouvelée dans les mêmes collèges pour l'année scolaire 2020-2021, avec, sauf 2 exceptions, de nouveaux BRSA.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les 2 personnes à qui des contrats plus importants ont été proposés, une montée en puissance progressive du nombre d'heures effectuées dans les établissements est prévue à partir de janvier 2021.

IMPACT(S) DE CETTE ACTION, VIA LE FINANCEMENT DU FAPI : cette action a-t-elle été un levier pour la politique de lutte contre l'exclusion (comment, pourquoi, pour qui, quelle suite à proposer ? ...)

Cette action a été menée sur un échantillon réduit d'établissements et de bénéficiaires mais a permis de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi pour une reprise d'activité et est globalement plébiscitée par les participants.

L'accueil dans des petites équipes, la simplicité des tâches proposées, la limitation du nombre d'heures par jour et la « décentralisation » des missions dans les communes de résidence des bénéficiaires ont permis de lever plusieurs freins à la reprise d'activité (peur d'être « débordé » ou noyé- difficultés de transport – garde d'enfants-etc.). Néanmoins, un accompagnement pour une évolution vers des activités plus conséquentes est nécessaire.

Il est proposé d'étendre cette expérimentation à plus de collèges (deux par territoire) et à des EHPAD, qui rencontrent la même problématique que les collèges.

ALSA CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN		FAPI 2017-2020		au 28/03/2018	
		Département du Bas-Rhin		MONTANT TOTAL	
		Financement 2018 : programmation juin 2018/mai 2019		solde 2017	
				2 176 €	
				711 000 €	
				montant 2018	
				708 824 €	
DOMAINE	N°Fiche	Titre de la fiche	Coût annuel prévisionnel	Co - pilote CD /Réfèrent/représentant à l'instance existante si tel est le cas	Co - pilote partenaire/réfèrent/représentant à l'instance existante si tel est le cas
D.1 SOCIABILISATION					
subvention	Fiche 1.S	L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement		Estelle BURGUN, MASP	
subvention	Fiche 2.S	La lutte contre l'illettrisme à tout âge./Autonomie administrative et/ou numérique	24 000 €	Pauline KHEREN MASP	CAF - Pole Emploi - CPAM
subvention	Fiche 3.S	L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles du comportement	50 000 €	Nathalie THOMAS, MASP	Nathalie DUBAR - KOSTOV, CLSM/ARS
subvention	Fiche 4.S	Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers et réfugiés moins de 25 ans)	162 000 €	Katia WARTELE, SDLS-MADE	Barbara Cligny, MEF,CRPA, Julie SENGER DDD
D.2 EMPLOYABILITE					
subvention	Fiche 5.E	La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension : MNA + FLE agriculture	51 000 €	Mathias LIENHARD, SAE-MADE	Spep gp 4
subvention	Fiche 6.E	La maîtrise de la langue française (plateforme départementale)	40 000 €	Valérie QUIETI MADE	coordination ETAT/DDD
subvention	Fiche 7.E	La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances	19 000 €	MESJ Catherine GODET	Prévention Spé EMS : Stéphanie Clavert - Région
subvention	Fiche 8.E	Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen dans le cadre de CDV67	144 000 €	Sabine CHARBONNIER, SIDE-MADE	CTI - MASP
subvention	Fiche 9.E	La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en SIAE ou en emploi direct) : Entraide Emploi 15 500 € - Wangen : 21 588 €	37 088 €	Valérie QUIETI MADE	Directe Sophie SORARU - SPEP gp 4
D.3 PROFESSIONNALISATION					
subvention	Fiche 10.P	Le Bafa, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation	13 000 €	Mathias LIENHARD, SAE-MADE	CAF Frédéric EGELE
subvention	Fiche 11.P	Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'URSIEA	40 000 €	Emma N'GENK SIDE - MADE	Directe Sophie SORARU - SPEP gp 4
subvention	Fiche 12.P	Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'URSIEA (expérimentation Nord)	30 000 €	Emma N'GENK SIDE - MADE	Directe Sophie SORARU - SPEP gp 4
subvention	Fiche 13.P	La maîtrise de la langue allemande (technique /métier) pour accéder à des métiers en tension	30 000 €	Alexandra LUTTER SCHMITT SAE MADE	MESJ Catherine GODET
D. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT					
subvention	Fiche 14.O	Le portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels Entraide Emploi 20 000 € et Archimène 20 000 €	40 000 €		Laure LADDI
subvention	Fiche 15.O	La création d'une plateforme de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA.	30 000 €	Jean-Pierre AUBERT, MASP	Pole Emploi
TOTAL			710 088 €		

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN		FAPI 2017-2020 Département du Bas-Rhin Financement 2017 : programmation sept 2017/juin 2018		au 27/03/2018				
	DOMAINE	N°Fiche	Titre de la fiche	Coût annuel prévisionnel	Co - pilote CD /Réfèrent/représentant à l'instance existante si tel est le cas	Co - pilote partenaire/réfèrent/représentant à l'instance existante si tel est le cas	Mise en œuvre 2017/paiement	Mise en œuvre 2018/paiement
D.1 SOCIALISATION								
	subvention	Fiche 2.1	L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement : CARITAS	50 000 €	Estelle BURGUN, MASP		/	50 000 €
	subvention	Fiche 2.4	La lutte contre l'illettrisme à tout âge./Autonomie administrative et/ou numérique : REPORTE	12 000 €	Pauline KHEREN MASP	CAF - Pole Emploi - CPAM	/	12 000 €
	subvention	Fiche 3.1	L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles du comportement : ARSEA - Espérance	50 000 €	Nathalie THOMAS, MASP	Nathalie DUBAR - KOSTOV, CLSM/ARS	/	50 000 €
	subvention	Fiche 3.2	Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers et réfugiés moins de 25 ans) : FOYER NOTRE DAME	120 000 €	Katia WARTELLE, SDLS-MADE	Barbara Cligny, MEF, CRPA, Julie SENGER DDD	/	120 000 €
D.2 EMPLOYABILITE								
	marché	Fiche 1.4	La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension : marché de 35 040 € et subvention contact et promotion 30 210 €	45 000 €	Mathias LIENHARD, SAE-MADE	Spep gp 4	43 000 € /	
	subvention	Fiche 1.4 bis	La maîtrise de la langue française (plateforme départementale) : GIP FCIP Alsace	40 000 €	Valérie QUIETI MADE	coordination ETAT/DDD	40 000 € /	
	subvention	Fiche 2.2	La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances : Unis Cité	19 000 €	MESJ Catherine GODET	Prévention Spé EMS : Stéphanie Clavert - Région	/	19 000 €
	subvention	Fiche 2.3	Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen dans le cadre de CDV67 : - EMS : CIDFF 24 000 € - Atelier : 24 000 € - SUD : Atelier : 36 000 € - NORD : Droit au travail : 36 000 € - OUEST : Entraide Emploi : 24 000 €	120 000 €	Sabine CHARBONNIER, SIDE-MADE	CTI - MASP	/	120 000 €
	subvention	Fiche 1.2	La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en SIAE ou en emploi direct) ARASC : 15 000€ - GERMA Alsace 20 000 € - Entraide Emploi 15 500 € - Wangen : 13 738 €	55 000 €	Evelyne BRUNAU, SAE-MADE	Direccte Sophie SORARU - SPEP gp 4	15 000 €	40 000 €
D.3 PROFESSIONNALISATION								
	marché	Fiche 1.1	Le Bafa, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation	33 000 €	Mathias LIENHARD, SAE-MADE	CAF Frédéric EGELE	/	33 000 €
	subvention	Fiche 1.3	Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'URSIEA	40 000 €	Emma N'GENK SIDE - MADE	Direccte Sophie SORARU - SPEP gp 4	/	40 000 €
	subvention	Fiche 1.4 ter	La maîtrise de la langue allemande (technique /métier) pour accéder à des métiers en tension	13 000 €	Alexandra LUTTER SCHMITT SAE MADE	MESJ Catherine GODET	/	15 000 €
D. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT								
	subvention	Fiche 1.5	Le soutien au développement de projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire avec le soutien de la création d'une SCIC : Appuiculteurs ; ANNULE	47 930 €	Marie-Odile ZINCK, MADE		/	47 930 €
	subvention	Fiche 1.6	Le portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels : Achimène : 20 000 € - Entraide Emploi 20 000 €	40 000 €		Laure LADDI	40 000 € /	
	subvention	Fiche 1.7	La création d'une plateforme de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA. REPORTE	23 894 €	Jean-Pierre AUBERT, MASP	Pole Emploi	/	23 894 €
			TOTAL	708 824 €			138 000 €	570 824 €